



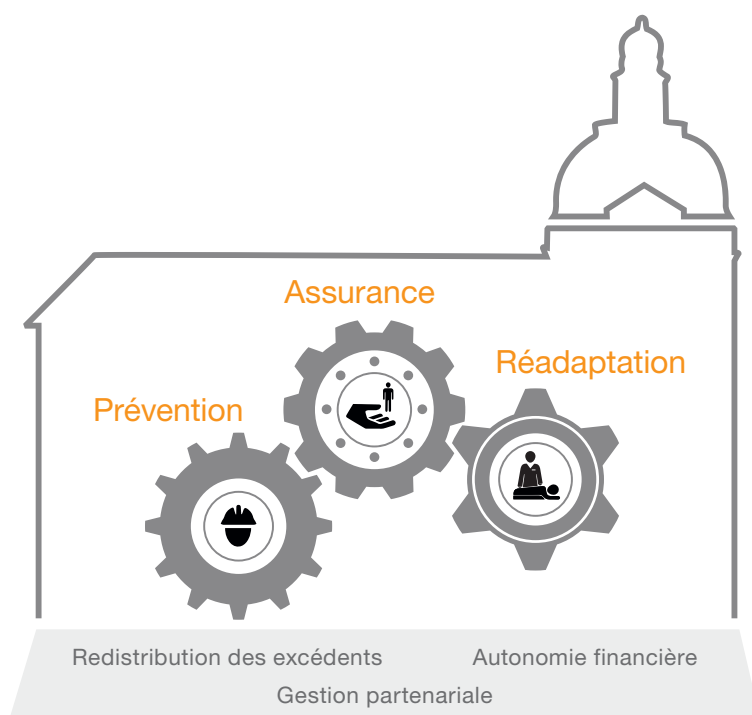
Rapport de gestion 2015

suva

Mieux qu'une assurance

Mieux qu'une assurance

Le modèle Suva



Un salarié sur deux est assuré auprès de la Suva.

Contre les conséquences des maladies et des accidents professionnels.

La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation. Elle offre aux entreprises assurées et à leurs collaborateurs un choix de prestations intégrées complètes allant de la prévention des maladies et des accidents professionnels à la gestion des sinistres, en passant par la réadaptation et la réinsertion des victimes d'accidents.

La Suva est l'un des piliers de l'assurance-accidents obligatoire. Elle est gérée par les partenaires sociaux qui représentent les assurés. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des travailleurs, des employeurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Elle restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Le siège de la Suva est à Lucerne: 18 agences servent et conseillent ses clients dans toute la Suisse. La Suva possède ses propres cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon. Plus de 4000 collaborateurs travaillent pour la Suva (3373 postes à plein temps).

Coup de projecteur



De nombreux travailleurs sont exposés à des dangers. Leurs employeurs doivent les en protéger avec des équipements de protection collective, comme des filets de sécurité ou des signaux de danger, et des équipements de protection individuelle (EPI). Dans cette série de portraits photographiques, ces équipements de protection sont projetés sur des travailleurs. Ces images illustrent l'importance essentielle et vitale de ces équipements.

2

En bref

Evolution des activités ² Chiffres-indices ³

4

Avant-propos du président du Conseil d'administration

5

Interview avec le président de Direction

8

En point de mire

La Suva et ses trois niveaux d'ancrage en Suisse

11

Compte rendu

Prévention 12

Assurance 24

Réadaptation 32

41

Développement durable

Stratégie de développement durable 42

Environnement 42

Politique de placement 43

Collaborateurs 43

45

Gouvernance d'entreprise

Conformité juridique et gestion du risque 46

Conseil d'administration 47

Direction 52

Structure d'organisation 54

57

Rapport financier

Evolution des activités

Quelques données du compte d'exploitation

	2015	2014	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance-accidents professionnels	1 757	1 758	-0,06
Assurance-accidents non professionnels	2 250	2 226	1,08
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	21	4,76
Assurance-accidents des chômeurs	194	184	5,43
Assurance militaire	17	18	-5,56
Remboursements assurance militaire, CFST	291	285	2,11
Recettes de primes (total)	4 240	4 207	0,78
Assurance-accidents professionnels	1 749	1 799	-2,78
Assurance-accidents non professionnels	2 352	2 330	0,94
Assurance facultative des chefs d'entreprise	15	22	-31,82
Assurance-accidents des chômeurs	167	183	-8,74
Assurance militaire	193	189	2,12
Charges des sinistres (total)	4 476	4 523	-1,04
Charges d'exploitation de l'assurance	448	442	1,36
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	110	109	0,92
Versement réglementaire à la réserve générale	42	41	2,44
Résultat financier	15	242	-93,80
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	27	176	-84,66
Réduction du fonds de compensation	48	70	-31,43
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	-21	106	-119,81
Cash-flow	2 422	1 125	115,29

Données du bilan

	2015	2014	+/-
Valeurs immobilisées	40 261	39 067	3,06
Capitaux de couverture des rentes	23 896	23 769	0,53
Assurance-accidents professionnels	10 913	10 879	0,31
Assurance-accidents non professionnels	12 012	11 912	0,84
Assurance facultative des chefs d'entreprise	212	221	-4,07
Assurance-accidents des chômeurs	759	757	0,26
Provision pour prestations de courte durée	8 372	8 215	1,91
Total du bilan	44 461	40 681	9,29

Chiffres-indices

127 000	1 975 000
entreprises assurées	personnes assurées (travailleurs à plein temps, sans les chômeurs et l'assurance facultative des chefs d'entreprise)
Masse salariale assurée AAP (assurance-accidents professionnels):	Recettes de primes brutes:
143,5 milliards de francs	4,2 milliards de francs
463 200	Prestations d'assurance versées:
accidents et maladies professionnelles	4,2 milliards de francs
Frais d'exploitation:	Investissement dans la prévention (maladies et accidents professionnels et non professionnels):
557,3 millions de francs	109,7 millions de francs
Résultat d'exploitation avant réduction du fonds de compensation	4191
27,0 millions de francs	collaborateurs (3373 postes à plein temps)

Faits

- Primes pratiquement inchangées
- Suppression du supplément de primes destiné au financement des allocations de renchérissement à partir de 2016
- Performance de 1,2 % sur les placements
- Nouveau recul de 6,4 % des nouvelles rentes d'invalidité
- 46,4 milliards de valeurs immobilisées (valeur de marché)
- Frais de traitement en légère hausse à 1186 millions

«Nous avons confiance en l'avenir»

Madame, Monsieur,

2015 fut une année charnière et réjouissante pour la Suva, qui a réalisé une performance de 1,2 % sur ses placements dans un contexte économique exigeant. Le taux de couverture financière étant situé à 133 % en fin d'exercice, les engagements à long terme sont couverts.



La clôture de la révision de la loi sur l'assurance-accidents LAA a constitué un temps fort. Le Parlement a renforcé et approfondi les bases légales de la Suva. Il s'est exprimé sans équivoque en faveur de son modèle d'affaires et a défini un cadre clair pour ses activités accessoires: la Suva peut mettre ses compétences clés à disposition du marché suisse de la santé et en tirer le meilleur parti. Elle reste autonome quant à la gestion des primes et des réserves.

Pour 2016, la majorité de nos clients peut tabler sur des primes constantes. La situation financière étant bonne, la Suva peut même supprimer pour l'instant, à partir de 2016, le supplément de primes destiné au financement des allocations de renchérissement.

Fin 2015, Ulrich Fricker a pris sa retraite après seize années à la tête de la Direction. Je le remercie vivement de ses efforts inlassables en faveur de la Suva et de nos clients. Il a remis à Felix Weber une Suva en excellente santé. Ce dernier a dirigé sept années durant le département prestations d'assurance et réadaptation. Daniel Roscher, qui a longtemps dirigé l'agence Suva Zürich tout en exerçant la fonction de contrôleur du processus Care, a pris sa succession.

A l'avenir, la Suva devra notamment faire face aux enjeux de la numérisation et de la hausse des frais de traitement. Elle jouit d'une assise solide et peut compter sur des collaborateurs fiables dans tous les domaines. Je suis persuadé qu'avec un tel bagage, la Suva peut avoir confiance en l'avenir.

Markus Dürr,
président du Conseil d'administration

«La raison d'être de la Suva est claire»

Ulrich Fricker, président de Direction jusqu'à fin 2015, s'entretient avec Daniel Ammann

M. Fricker, 2015 aura été votre dernière année à la tête de la Suva, dont vous présidiez la Direction depuis 1999. Quelle est l'évolution la plus marquante de ces seize années?

Clairement la numérisation. Elle a transformé nos processus et le contact avec nos clients. Aujourd'hui, nous traitons plus de 90 % des cas par voie électronique. J'ai connu l'époque des piles de papier sur les bureaux.

La Suva a-t-elle identifié assez tôt les perspectives qu'offre la numérisation?

Très tôt même: dès le début des années 1990, la Suva a entrepris de mettre en place un réseau numérique pour le domaine de la santé. C'est ainsi qu'est née MediData, qui traite chaque année une quarantaine de millions de factures pour les fournisseurs de prestations, les assureurs et les patients. Par ailleurs, nous avons commencé très tôt à réceptionner les déclarations de salaires par voie électronique et à vérifier systématiquement la plausibilité des factures. Grâce aux big data, nous sommes à même de contrôler automatiquement 2,4 millions de factures et d'économiser 200 millions de francs par an.

Comment cela?

Il ne s'agit pas de refuser des prestations légitimes, mais de déceler et de corriger des erreurs. Il se peut par exemple qu'un médicament inadéquat pour une fracture de la jambe ait été prescrit. Une erreur est toujours possible.

Quel fut le meilleur moment de votre mandat?

La Suva a remporté en 2009 l'ESPRIX Award, l'Oscar suisse de la Business Excellence. C'est la preuve que nous travaillons avec efficacité en plaçant le client au centre de notre attention. C'est comme être sacré champion suisse en football. Nous fûmes la première assurance et, qui plus est, la première entreprise de droit public à être primée en tant que telle.

«La Suva œuvre pour la place industrielle suisse»



Et le moment le plus difficile?

Cela remonte à 2005, lorsqu'un cadre a trahi notre confiance en tentant de vendre des biens immobiliers en dessous du prix du marché et de partager la différence avec l'acheteur. La Suva s'est retrouvée sous le feu des médias pendant des mois, des démissions ont été exigées. L'appui fourni au management par Franz Steinegger, notre président du Conseil d'alors, a été décisif. Sinon, je n'aurais pas passé seize ans à la Suva.

Revenons au présent: les taux d'intérêt ont encore baissé. Avec quelles conséquences pour la Suva?

Chez nous, les taux négatifs renchérissent surtout les opérations de couverture de change. Cela peut nous coûter plus de 200 millions par an, soit un demi-point de performance. D'un point de vue écono-

«Notre mission: des primes aussi basses que possible.»



mique, la population paie, par le biais des assurances sociales et des caisses de pension, les mesures visant à affaiblir le franc. Elle perçoit moins d'intérêts sur le deuxième et le troisième pilier, ce qui entame son épargne et, à plus long terme, les rentes de vieillesse.

Les taux bas ont-ils un impact sur les opérations d'assurance proprement dites?

Un underwriting correct est toujours décisif, dans les périodes de taux élevés comme de taux bas. Les recettes de primes et les prestations allouées doivent être en harmonie sur la durée. A la Suva, les revenus que doit générer le capital pour financer nos engagements sont relativement modestes, et notre capacité de risque est bonne. Ainsi, nous sommes presque assurément en mesure de financer nos prestations même lorsqu'une période de taux bas s'éternise.

La performance de 1,2 % réalisée sur les placements est inférieure à la moyenne des dix dernières années.

C'est mieux que les indices comparables des caisses de pension. Nos atouts: des investissements à long terme, une bonne capacité de risque et une large diversification. L'assise financière de la Suva reste très solide. A fin 2015, notre taux de couverture financière s'établissait à 133 %. Les rentes versées par la Suva devraient donc être garanties même en cas de nouvel effondrement des marchés financiers.

Avez-vous tiré un enseignement majeur de votre activité de CEO?

Dans son quotidien professionnel, le CEO ne s'occupe directement que d'un petit nombre de choses importantes, mais au final, c'est lui qui répond de tout. Placer cette responsa-

bilité entre d'autres mains après seize années est aussi un soulagement.

Vous remettez à votre successeur une entreprise solide jouissant d'une bonne image. Quelle est la recette de ce succès?

La raison d'être de la Suva est claire: nous œuvrons pour la place industrielle suisse. Il nous incombe de réduire au minimum les charges salariales annexes, donc les primes. Notre but premier n'est pas de générer un maximum de primes, de chiffre d'affaires et de revenus, mais de contribuer à la qualité du pôle d'implantation qu'est la Suisse. Le désormais fameux produit-mix regroupant prévention, assurance et réadaptation nous sert d'instrument. Nos collaborateurs voient ainsi le sens de leur propre travail.

Une question personnelle pour finir: où prenez-vous vous-même le plus de risques?

L'été, j'aime rouler à moto, deux ou trois mille kilomètres. Et il y a peu encore, je montais régulièrement à cheval. Ce sport a l'un des taux d'accidents par unité de temps les plus élevés.

En avez-vous déjà fait l'expérience?

Et comment! J'ai pris un coup de sabot d'un cheval alors que je me tenais derrière lui. Résultat: une fracture du fémur plutôt douloureuse, mais guérie depuis belle lurette.

Apprend-on de ses erreurs?

Je ne saurais le dire, mais en tout cas, je suis devenu plus prudent et j'essaie d'évaluer consciemment les risques.

«Nous poursuivons le développement de la Suva pour nos clients»

Felix Weber,
président de Direction
à partir de 2016



Un bilan réjouissant pour conclure: seize années durant, Ulrich Fricker a marqué la Suva de son sceau. Baisse de primes et taux de couverture élevé symbolisent ces années et, surtout, la force de la marque Suva. Avec la réorientation stratégique Serto (service total), il a fait de la Suva une entreprise de services moderne. Le client est au centre de l'attention. C'est avec reconnaissance que je reprends le flambeau des mains d'Ulrich Fricker.

Nous devons poursuivre le développement de la Suva pour nos clients. La loi sur l'assurance-accidents révisée fixe le cadre. L'environnement reste exigeant. La numérisation modifiera toujours plus profondément notre société. Cette évolution appelle de nouvelles réponses. Il s'agit aussi pour nous, et surtout pour nos clients, de relever l'enjeu de la situation économique. Nos clients doivent rester notre principale priorité.

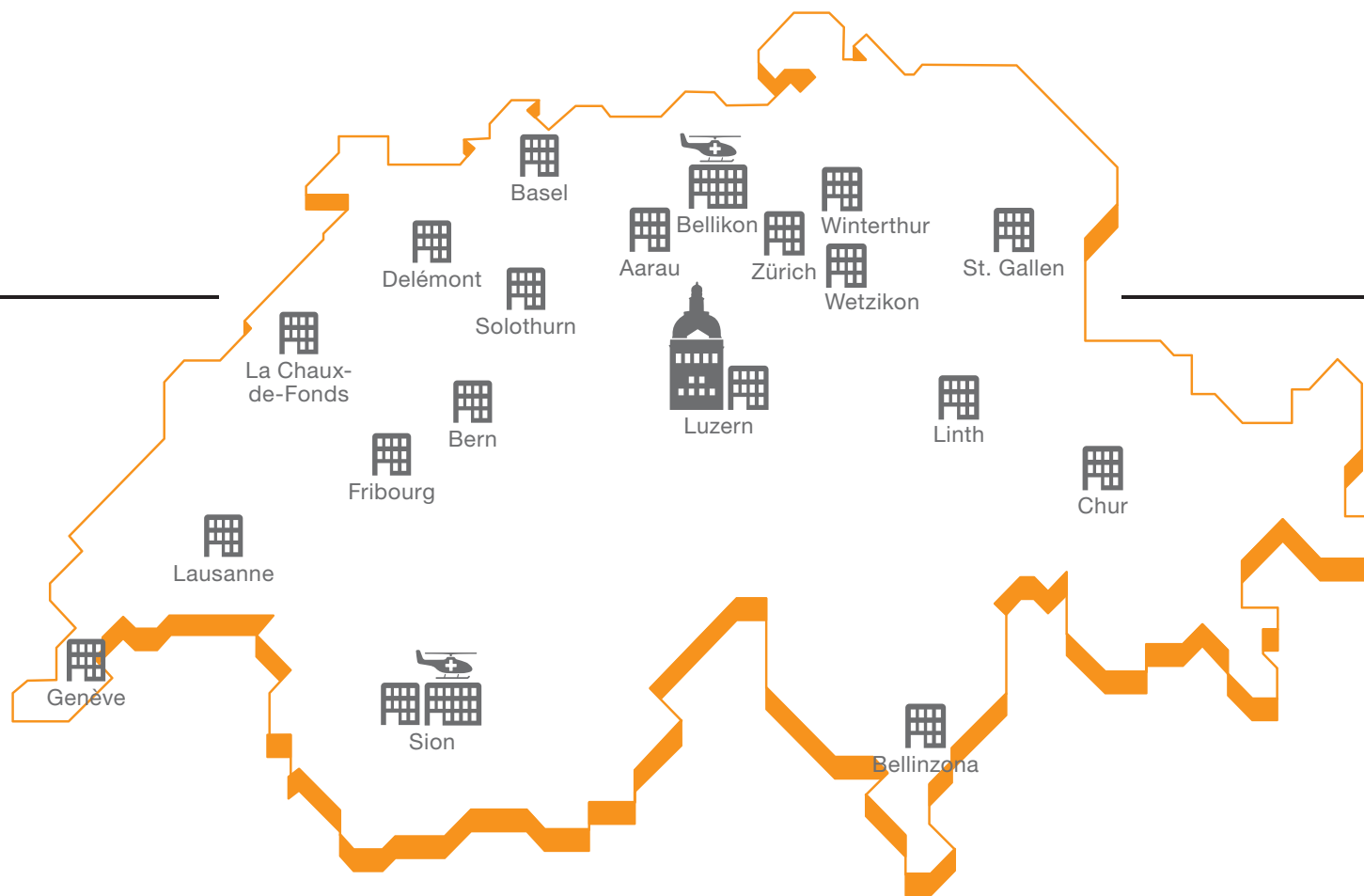
La Suva et ses trois niveaux d'ancrage en Suisse.

21 sites

-  18 agences

-  2 cliniques de réadaptation

-  1 siège



40 conseillers d'administration

<p>16 représentants des employeurs</p> 	<p>8 représentants de la Confédération</p> 	<p>16 représentants des travailleurs</p> 
--	--	--

20 groupes de classes

<p>Deux millions d'assurés dans toute la Suisse</p>	 <p>Technique de l'information et électro-technique 208 400*</p>	 <p>Construction (secteur secondaire) 166 400*</p>	 <p>Entrepôts et maisons de commerce 162 800*</p>	 <p>Transport et communications 165 000*</p>	 <p>Construction (secteur principal) 153 000*</p>	 <p>Machines et équipements 144 700*</p>	 <p>Chimie, alimentation 139 500*</p>	 <p>Admin. publ.: hôpitaux, étb. œuvres sociales, administration 123 400*</p>	 <p>Bureaux d'ingénieurs et d'architectes 103 100*</p>	 <p>Construction et réparation de véhicules 97 300*</p>
	 <p>Administration et bureaux 83 800*</p>	 <p>Energie 85 800*</p>	 <p>Papier, matières plastiques, médias et textile 77 700*</p>	 <p>Construction métallique et construction d'appareils 72 200*</p>	 <p>Prêt de personnel d'exploitation 60 600*</p>	 <p>Travail du bois 48 000*</p>	 <p>Admin. publ.: travaux communaux, entretien, sécurité et circulation routière 28 700*</p>	 <p>Prêt et (ou) occupation de personnel de bureau 27 500*</p>	 <p>Pierres et terres 16 600*</p>	 <p>Exploitations forestières 5 700*</p>

*Nombre de personnes assurées, estimation

Solidement ancrée: la Suva en Suisse



Largement étayé: le Conseil d'administration

Travailleurs, employeurs et Confédération sont représentés paritairment en son sein. Voici quelques exemples.

Travailleurs

Travail.Suisse

est une organisation faîtière indépendante qui défend les intérêts de 150 000 travailleurs des onze fédérations affiliées face à la politique et à l'économie.



est l'association du personnel de 13 000 salariés des secteurs transports publics, administration publique, poste, logistique, communication et services.

Employeurs

sgv@usam

L'Union suisse des arts et métiers représente les intérêts de quelque 560 000 PME occupant plus de 3 millions de personnes en Suisse.



défend les causes de 300 entreprises du secteur des services de l'emploi et met tout en œuvre pour conférer au travail temporaire l'image qu'il mérite.

Confédération

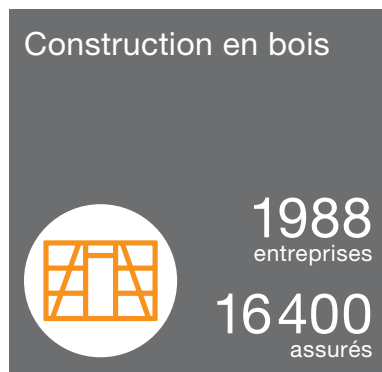


La Confédération fournit huit représentantes et représentants, dont le président du Conseil.

Composition du Conseil d'administration: voir page 51.

Bien assurés: des entreprises de tous horizons

Des entreprises des branches les plus diverses de l'économie suisse sont assurées auprès de la Suva. Voici quelques exemples.





Compte rendu

12
Prévention

24
Assurance

32
Réadaptation

Cet équipement de protection est obligatoire pour les travailleurs forestiers. Ce pantalon anti-coupures protège les jambes. En cas de contact avec la lame, le tissu multicouches est arraché et bloque instantanément la tronçonneuse.

Prévention

Dans le domaine de la prévention, la Suva a continué à se concentrer sur les activités et les branches à risques élevés. Son objectif: prévenir les maladies professionnelles et les accidents mortels ou gravement invalidants.

La «Vision 250 vies» en fait partie intégrante. Les règles vitales pourraient permettre d'éviter plus de la moitié des

accidents professionnels mortels. 1500 entreprises et associations professionnelles ont d'ores et déjà adopté la Charte de la sécurité et le message «STOP en cas de danger».

En 2015, la Suva a également poursuivi ses campagnes de prévention des accidents de sports de neige et de football.

178 540

accidents professionnels

Les nouveaux cas d'accidents professionnels (AP) annoncés affichent une légère diminution de 0,8 %.

72 %

des accidents professionnels mortels

ont pu être évités grâce à la mise en œuvre des règles vitales.

82 000

examens

ont été réalisés par la Suva en 2015 dans le cadre de la prévention dans le domaine de la médecine du travail.

265 300

accidents non professionnels

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels (ANP) annoncés ont augmenté de 1,5 %.

Risque de cas AP:

87,3

Le risque de cas (nombre d'accidents et de maladies professionnelles pour 1000 TPT) a diminué de 1 %.

13 100

contrôles

ont été réalisés sur les chantiers par les spécialistes de la Suva. Des lacunes ont été constatées dans 11,7 % des cas.

1500

membres

avaient signé la Charte de la sécurité à fin 2015.

Risque de cas ANP:

130,5

Le risque de cas (nombre d'accidents pour 1000 TPT) a augmenté de 1,6 % dans la branche ANP.

20 000

joueurs

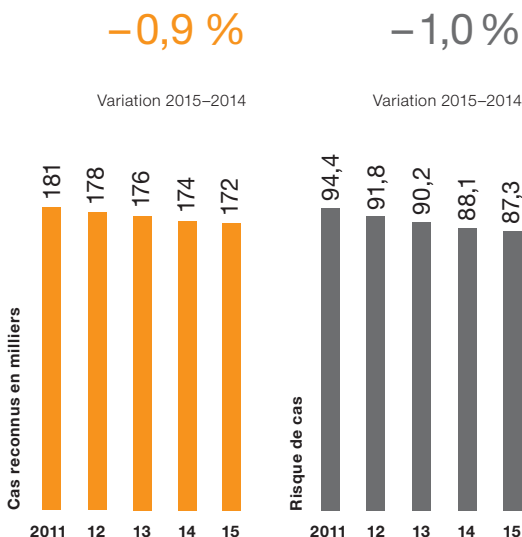
ont fait le test de football et connaissent leur profil de risque personnel.

Axes prioritaires de la sécurité au travail

En 2015, 178 539 personnes assurées à la Suva ont eu un accident du travail ou une maladie professionnelle, soit 1508 de moins que l'année précédente. Il n'en demeure pas moins qu'une centaine de salariés par heure de travail ont un accident, ce qui représente une expérience douloureuse pour les intéressés, mais aussi des absences et des coûts non négligeables.

En 2015, la Suva a poursuivi ses programmes de prévention «Vision 250 vies» et «Amiante». Ces deux projets d'envergure se concentrent sur les branches et les activités à risques élevés.

Les «règles vitales» élaborées avec le concours des branches concernées constituent l'un des principaux outils de mise en œuvre. Le dernier volet, entièrement consacré aux chariots élévateurs, a été publié en 2015.



Cas reconnus de maladies et d'accidents professionnels en milliers (2011-2015) et risque de cas (cas d'accidents et de maladies professionnels pour 1000 TPT)



Charte de la sécurité: toujours plus de signataires

Les entreprises pratiquant une culture de la sécurité complète sont toujours plus nombreuses: elles étaient 750 à avoir signé la Charte de la sécurité à fin 2014, et déjà 1500 à fin 2015. Les signataires s'engagent à appliquer le principe «STOP en cas de danger, sécuriser, reprendre le travail», mais aussi à enseigner les règles vitales et à les faire respecter par leurs collaborateurs.

La Charte de la sécurité forme une sorte de trait d'union entre la «Vision 250 vies» et les règles vitales. Elle incite concepteurs et entrepreneurs à ancrer les règles vitales au sein des entreprises, et donne aux travailleurs le droit de dire STOP en cas de danger.

Sur les chantiers, la Charte de la sécurité intègre les concepteurs dans le processus de la sécurité au travail, condition primordiale pour garantir des conditions d'efficacité et de sécurité optimales.

«Vision 250 vies»: bilan intermédiaire

La «Vision 250 vies» a pour objectif de réduire de moitié le nombre des accidents professionnels mortels en dix ans d'ici à 2020. Bilan intermédiaire: la fréquence des accidents diminue progressivement, mais le nombre des accidents professionnels mortels a plutôt tendance à stagner. Pourquoi?



Une analyse détaillée montre que 72 % des accidents professionnels mortels (sans les accidents de la route) pourraient être évités si les travailleurs respectaient les règles vitales. Les causes d'accident visées sont donc justes, mais la mise en œuvre des règles laisse à désirer.

Beaucoup d'entreprises n'enseignent et n'imposent pas toujours systématiquement les règles vitales. La Suva propose des supports pédagogiques et des didacticiels ainsi que des exemples d'accident (image ci-dessus) et de nombreux moyens d'action pour ce faire. Mais la sécurité au travail n'est pas encore partout en tête des priorités.

Pour que la «Vision 250 vies» devienne réalité, il faut maintenant que chacun redouble d'efforts. La Suva a besoin du soutien des entreprises, en particulier de celui des cadres qui ont pour tâche de présenter les règles vitales et d'instruire leurs collaborateurs. Les cours d'instruction préconisés sont indispensables pour que les règles vitales puissent déployer leurs effets.



Contrôles sur site: efficaces et nécessaires

Au cours de l'exercice, les spécialistes de la Suva ont contrôlé 13 100 chantiers. Des lacunes ont été constatées dans 11,7 % des cas. Quelque 9300 contrôles ont également été réalisés dans les autres branches de l'industrie et de l'artisanat (avec des lacunes dans 1,1 % des cas).

Conseiller, beaucoup le peuvent, mais l'exécution demeure réservée aux organes de surveillance. D'où la nécessité des contrôles que nous effectuons. Avec une multitude de conseils à la clé.»

Adrian Bloch,
chef du secteur
bâtiment et génie civil



Réflexions Retour sur prévention



Comme le disait Benjamin Franklin, qui non seulement fut l'un des plus célèbres pères fondateurs des Etats-Unis, mais également, ce que beaucoup d'entre nous ignorent, directeur de la première assurance-incendie américaine: «Mieux vaut prévenir que guérir».

Nous pensons effectivement, par expérience, que prévenir vaut souvent mieux et moins cher que guérir. Supposition ou réalité? L'Association internationale de la sécurité sociale AISS, organisation à but non lucratif basée à Genève, dont la Suva est membre, a voulu en avoir le cœur net: quel est le rapport coûts-bénéfices des fonds investis dans la sécurité et la protection de la santé? L'AISS a posé la question à 337 entreprises dans 19 pays.

Le résultat de cette analyse coûts-bénéfices pour le moins originale fournit une confirmation empirique de ce que dicte le bon sens: une écrasante majorité des entreprises interrogées, c'est-à-dire plus de 90 % d'entre elles, retirent des avantages financiers de la prévention.

Prévenir s'avère être par conséquent réellement rentable: les entreprises qui ont participé à cette enquête affichent un retour sur prévention moyen de 2,2. En clair: pour chaque franc qu'elles investissent dans la prévention, ces sociétés économisent 2.20 francs. Ce qui est loin d'être une mauvaise affaire.

Les principaux effets positifs mentionnés au niveau interne sont les suivants: moins d'accidents, moins de retards, augmentation de la motivation et de la satisfaction des collaborateurs, amélioration générale de l'image de marque. Autre point digne d'être retenu: l'argent investi au départ dans les mesures de prévention produit des bénéfices durables.

Mais, outre l'aspect financier, c'est avant tout sur le plan humain que cette approche est gagnante puisque, comme le rappelle la Suva, aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie ou d'avoir un accident.

Daniel Ammann



Le défi des maladies professionnelles

Outre une centaine de cas de décès dus à l'amiante chaque année, il existe en Suisse de nombreuses maladies professionnelles, parfois gravissimes, mais largement ignorées du public, dont certaines sensibilisations telles que l'asthme dû aux poussières de farine ou aux isocyanates.

Ces pathologies peuvent nécessiter l'abandon du métier appris. La Suva prononce une soixantaine de décisions d'inaptitude par an pour les seuls boulangers et peintres au pistolet.

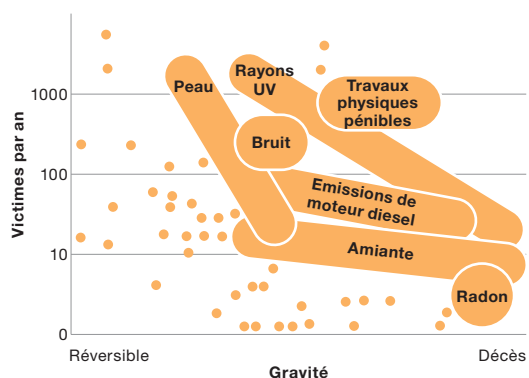
Le risque de maladie professionnelle est souvent difficile à quantifier avec exactitude. Entre l'activité nuisible et le moment où la maladie se manifeste, il peut s'écouler plusieurs années (plus de 30 ans en moyenne pour le mésothéliome dû à l'amiante). Les données demeurent toutefois incomplètes, car les maladies professionnelles ne sont pas toujours identifiées comme telles.

Cap sur les risques prioritaires

La campagne «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante» est demeurée sur le devant de la scène en 2015.

Malgré la difficulté de quantifier le risque de maladie professionnelle (MP), la Suva a fait analyser les données disponibles sous un angle interdisciplinaire et défini de nouveaux axes pour la prévention. Outre l'amiante, les risques prioritaires englobent le rayonnement UV pour les métiers d'extérieur ainsi que les affections cutanées et le bruit. Les troubles musculosquelettiques, comme les dorsalgies, représentent eux aussi un risque économique croissant. Ces affections obligent certains travailleurs qualifiés à cesser toute activité professionnelle et à se retirer du marché du travail avant l'heure, souvent après de longues années de travaux pénibles sans moyens auxiliaires suffisants.

Principaux risques MP



Estimation des cas de maladie professionnelle sur la base des conditions actuelles de travail en Suisse. Seuls sont indiqués les risques les plus graves et concernant le plus grand nombre de travailleurs.



Réorientation de la médecine du travail

Depuis quelques années, les équipements se modernisent et la sécurité au travail s'améliore dans beaucoup d'entreprises, ce qui entraîne une diminution des cas de maladies professionnelles. En 2015, la Suva a réévalué et réorienté ses programmes de prévention en conséquence.

Ce changement d'orientation a pour objectif de recentrer la prévention sur les risques prioritaires. La teneur et la fréquence des examens préventifs réalisés par les médecins du travail sont adaptées en fonction des besoins. Dans bien des cas, les examens en série sont devenus superflus. Dorénavant, l'accent est mis sur des entretiens d'information et de sensibilisation avec le travailleur, et moins sur des examens physiques et techniques. Dans certains cas, la Suva poursuit cependant les examens préventifs tels qu'ils ont toujours été pratiqués jusqu'ici.

Les programmes de prévention menés actuellement dans le domaine de la médecine du travail portent sur 285 000 travailleurs et 19 000 entreprises. Il peut s'agir, par exemple, de travailleurs exposés à des risques particuliers, comme les fibres d'amiante, la poussière de quartz, le bruit ou les rayonnements ionisants, ou encore de travailleurs de l'industrie chimique.

En 2015, la Suva a réalisé 82 000 examens préventifs dans le cadre de la médecine du travail.



Sensibiliser les jeunes

En 2015, la Suva a présenté la campagne «Apprentissage en toute sécurité» à l'occasion des salons de la formation et des métiers qui se sont déroulés à Lausanne et à Lucerne. L'enquête réalisée à ce sujet montre que la campagne a été bien accueillie par les apprentis et les formateurs.



Echafaudages sûrs – Montage sûr

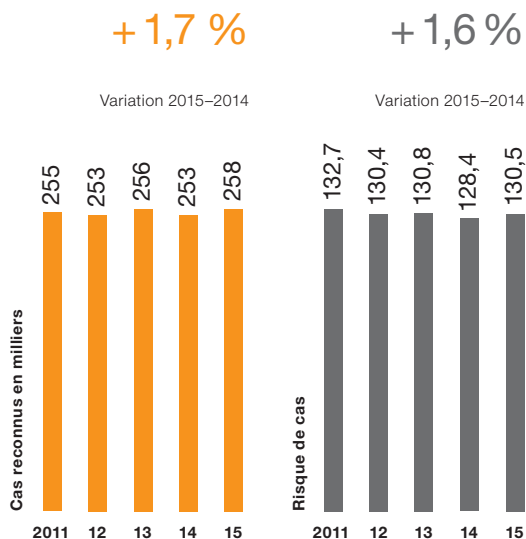
Les échafaudages représentent un risque d'accident particulier. Les chiffres sont éloquentes: 3000 accidents par an, souvent mortels ou gravement invalidants. Destiné aux professionnels, le nouveau film «Echafaudages sûrs – Montage sûr» récapitule les règles de sécurité à respecter.

Axes prioritaires de la sécurité durant les loisirs

En 2015, 265 300 assurés ont subi un accident non professionnel. Ces accidents touchent l'ensemble des acteurs en jeu: outre la souffrance individuelle, ils représentent aussi des absences de longue durée, des frais de traitement et de guérison ainsi que des indemnités journalières à la charge des assureurs et des employeurs.

La Suva a décidé d'intensifier ses démarches en faveur de la sécurité durant les loisirs. Les principales causes d'accidents à haut potentiel de prévention et occasionnant des prestations d'assurance élevées sont au cœur de son action.

Comme précédemment, les axes de prévention prioritaires reposent sur des campagnes de longue durée pour le football et les sports de neige, mais aussi sur l'aide apportée aux entreprises assurées souhaitant s'investir pour éviter que leurs collaborateurs se blessent pendant leur temps libre.



Cas reconnus d'accidents non professionnels en milliers (2011–2015) et risque de cas (cas reconnus d'accidents non professionnels pour 1000 TPT)



Modules de prévention: efficacité prouvée!

De plus en plus d'entreprises reconnaissent qu'il vaut la peine d'investir dans la prévention des accidents non professionnels. La Suva leur apporte son soutien à travers des modules de prévention, des conseils et des cours.

Les modules nouvellement conçus par la Suva rencontrent un succès retentissant, comme le montrent de récentes enquêtes menées auprès des clients. Ces modules pratiques orientés sur l'expérimentation individuelle permettent aux entreprises de sensibiliser leurs effectifs. En 2015, la Suva a complété l'offre existante.

Le cours «Vivre, organiser et mener des actions de prévention durables» a séduit de nombreuses entreprises décidées à passer de la théorie à la pratique.

Football et sports d'hiver en tête



38 % des accidents non professionnels surviennent dans le cadre d'une activité sportive ou d'un jeu (coûts annuels: 575 millions de francs). En termes de fréquence et de coûts, les sports d'hiver et le football arrivent en tête.



Sports de neige: une campagne pleine de pep!

Le message-clé de la campagne: «Adaptez votre style de glisse à votre niveau». En 2015, la Suva a poursuivi sa mission de sensibilisation aux risques d'accidents de ski et de snowboard avec, entre autres, une affiche illustrant un flocon de neige formé d'ossements et un spot TV décoiffant.

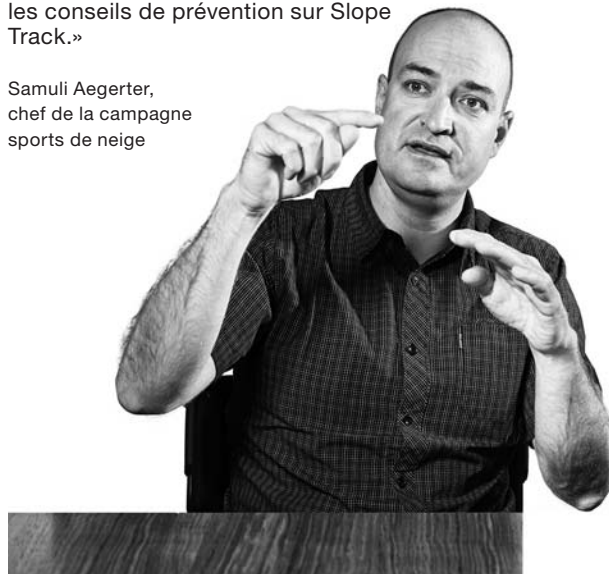


No risk... tout fun!

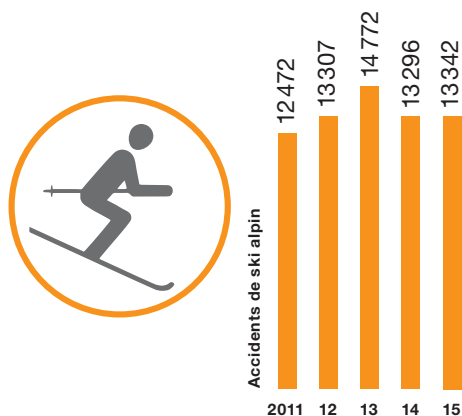
La Suva veut promouvoir la sécurité, mais sans jouer les rabat-joie: elle a organisé des événements de prévention dans onze stations de sports d'hiver. L'appli Slope Track bénéficie d'un succès invétéré. Elle permet d'enregistrer sa vitesse sur les pistes et fournit des conseils de sécurité.

«Notre campagne dédiée aux sports de neige est centrée sur l'apprentissage des règles de sécurité. Nous sommes fiers du nombre de clics obtenus pour les conseils de prévention sur Slope Track.»

Samuli Aegerter,
chef de la campagne
sports de neige

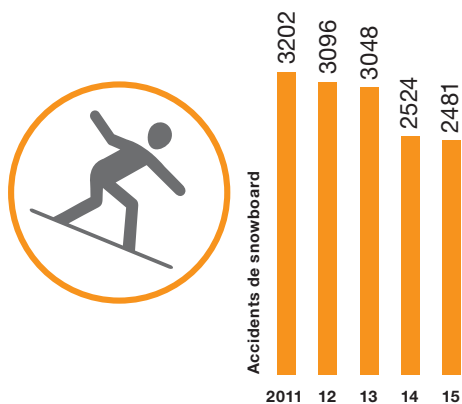


Ski alpin: le revers de la médaille blanche



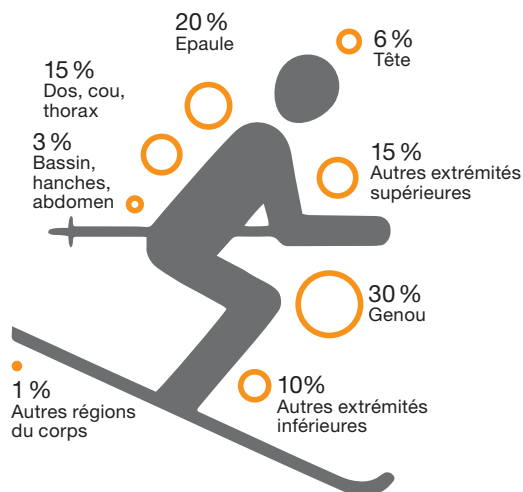
Le nombre des accidents déclarés dans le segment «ski alpin» a légèrement augmenté.

Snowboard: moins d'accidents



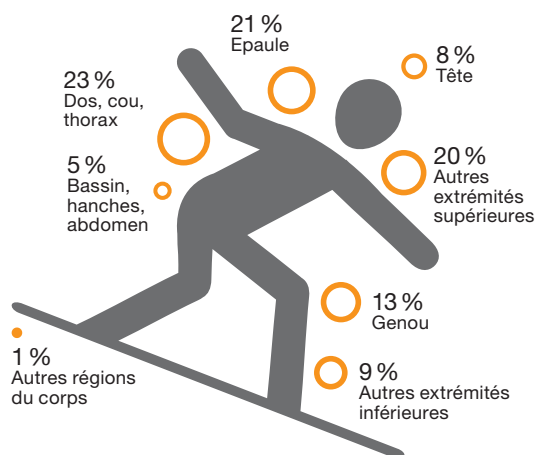
Le nombre des accidents de snowboard est en baisse. Ces dernières années, bon nombre de snowboarders ont troqué leur planche contre des skis à cambre inversé.

Régions blessées en cas d'accident de ski...



Les genoux et les épaules sont les régions le plus souvent touchées.

... et de snowboard



Le dos, les épaules, les bras et les mains sont souvent touchés en cas d'accident de snowboard.



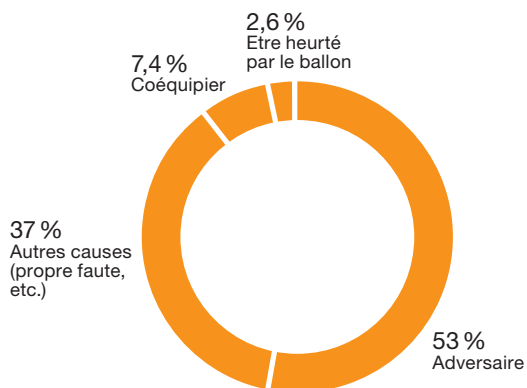
Campagne football: la Suva reste mobilisée

Le foot est un sport intense, émotionnel, passionné, combatif, spectaculaire. Le revers de la médaille: 45 000 joueurs amateurs assurés au titre de la LAA se blessent chaque année sur les terrains de foot en Suisse. Résultat: une facture de 170 millions de francs pour les assureurs.

La Suva a réagi par une vaste campagne de prévention sur plusieurs années. En 2015, cette campagne était centrée sur un test permettant d'établir un profil de risque individuel et fournissant des conseils de prévention sur mesure. A ce jour, 20 000 personnes ont fait le test.

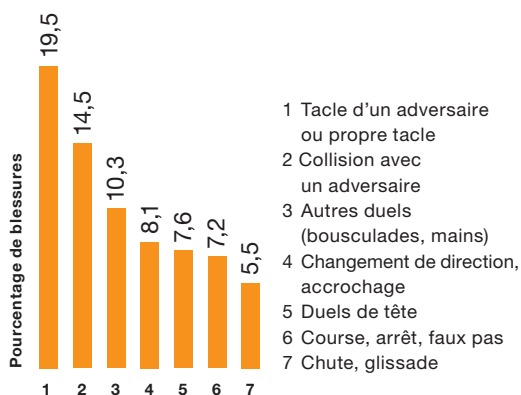
La Suva a également invité les arbitres à participer plus concrètement aux mesures de prévention et renouvelé l'opération «Sécurité durant les tournois à six et les tournois d'entreprises». Ce travail de sensibilisation a été complété par une série d'événements dédiés et un spot TV primé.

Cause d'accident n° 1: l'adversaire



Dans le cadre d'une étude menée auprès de 822 assurés qui s'étaient blessés en jouant au football en 2013/2014, plus de la moitié des personnes interrogées affirment que l'adversaire était en cause.

Sept causes d'accident en tête des blessures



Chaque footballeur sait qu'il risque de se blesser en taclant. L'étude ci-dessus a été réalisée en mai 2015: elle montre les actions les plus risquées.



Manque de sommeil? Attention!

C'est un fait: un accident sur cinq est dû à des troubles du sommeil! En Suisse, 30 % de la population est concernée. Les personnes qui dorment mal ont presque deux fois plus d'accidents que les autres. Elles sont moins performantes et plus souvent malades.

La Suva a conçu des outils de prévention dédiés: des affiches et un test pour les entreprises qui veulent sensibiliser leurs collaborateurs. L'atelier «Bien dormir pour plus de sécurité» permet aux participants de faire le point avec des professionnels qui les aident à trouver des solutions sur mesure. La qualité du sommeil est souvent une question d'hygiène de vie.

Conclusion: un sommeil réparateur est tout aussi important qu'un casque de protection, des chaussures de sécurité et un harnais antichute.

Rester en forme malgré la pression

La mondialisation, la numérisation et la densification des processus de travail font monter la pression et l'anxiété. Les troubles psychiques liés au travail sont en hausse. L'urgence et le stress sont à l'origine d'un grand nombre d'accidents.

En 2015, la Suva a décidé de compléter son offre en proposant une série de modules de prévention spécialement dédiés à la santé: «Parcours santé», «Actif et en pleine forme», «Musique et troubles de l'ouïe», «Bien voir», «Stress – Atelier pour les cadres» et «Encadrement promoteur de la santé».

Le module «Encadrement promoteur de la santé» aide les cadres à reconnaître leur propre stress et celui de leurs collaborateurs et donne des outils pour une gestion constructive des situations à risque. Objectif: faire baisser le nombre de cas de maladie, d'accident et d'absence tout en créant des impacts positifs pour la performance.



Assurance

Consciente de sa responsabilité vis-à-vis des entreprises, la Suva a maintenu les primes pour 2016 au niveau de 2015. Le supplément pour allocations de renchérissement est momentanément supprimé, d'où un allègement de 200 millions de francs pour l'économie. Malgré un environnement

difficile, la Suva a réalisé une bonne performance de 1,2 % sur ses placements. Le degré de couverture a reflué de 134,2 à 133,6 %. L'assise financière est solide.

Les défis à relever face aux taux d'intérêt négatifs sont importants, mais gérables.

0,97 %

En 2015, le taux de prime net moyen demeure pratiquement inchangé dans l'assurance contre les accidents professionnels.

Valeur du portefeuille immobilier de la Suva à fin 2015:

4,7

milliards de francs

Degré de couverture:

133,6 %

Les obligations financières de la Suva sont largement couvertes.

1,3 %

En 2015, le taux de prime net moyen demeure pratiquement inchangé dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Performance sur les placements:

1,2 %

La Suva a réalisé une bonne performance en dépit des taux d'intérêt négatifs et d'un environnement de marché difficile.

85 000

entreprises

transmettent leurs données pour 4,9 millions de salariés à l'aide d'un système de comptabilité salariale certifié Swissdec.

2,1

milliards de francs

de crédits ont été accordés à plus de 500 communes dans toute la Suisse.

Montant des valeurs immobilisées (valeur de marché) de la Suva:

46,4

milliards de francs

90 000

personnes

perçoivent une rente de la Suva.



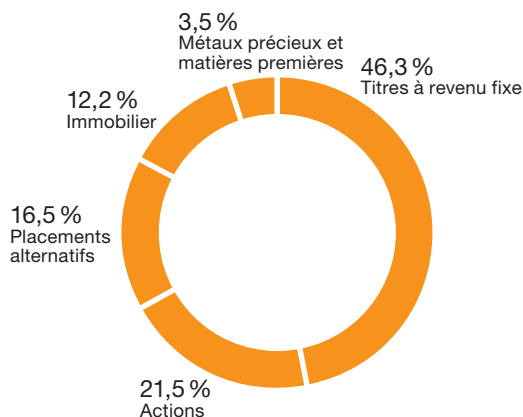
Primes au niveau de l'année précédente

Les primes pour 2015 restent stables pour la plupart des entreprises assurées: seul un quart des communautés de risque ont subi des ajustements vers le haut ou vers le bas. Les taux de prime nets moyens se situent à un niveau de 0,97 % dans l'assurance-accidents professionnels et de 1,3 % dans l'assurance-accidents non professionnels.

Les recettes de primes et la charge des sinistres s'équilibrant, les taux de prime moyens pour 2016 demeurent en principe inchangés par rapport à 2015.

La situation financière de la Suva étant bonne, le Conseil d'administration a décidé de supprimer momentanément le supplément de prime de 7 % destiné au financement des allocations de rachat sur les rentes en cours avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Portefeuille de placements



La Suva a réalisé une performance d'ensemble de 1,2 % dans un environnement exigeant.

Un environnement exigeant influe sur la performance

La Suva a réalisé en 2015 une performance globale de 1,2 %. L'immobilier, les obligations, les actions, les hedge funds et le private equity ont notamment fourni un apport positif. La situation a été plus difficile pour les placements dans les pays émergents, en or et en matières premières. Grâce à un taux de couverture élevé, l'impact du cours de l'euro et du dollar US a été faible malgré l'abandon du cours plancher. Cependant, les taux d'intérêt négatifs ont renchéri les opérations de couverture de change. L'un dans l'autre, le résultat est inférieur à la moyenne des dix dernières années.

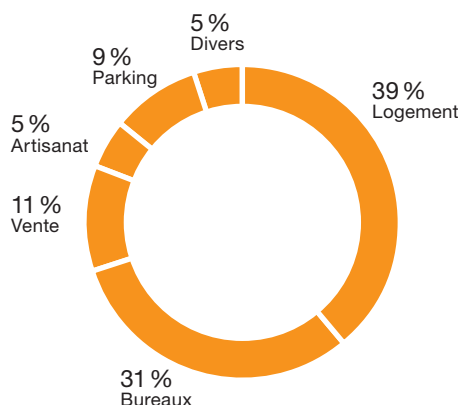
Les valeurs immobilisées ont passé de 46,3 à 46,4 milliards de francs. En léger recul, le degré de couverture financière s'établissait à 133,6 % à fin 2015, contre 134,2 % un an plus tôt.

Portefeuille immobilier

L'immobilier est une pièce maîtresse dans l'univers de placement de la Suva. La Suva effectue des placements sûrs dans une perspective à long terme. Lorsqu'elle choisit un immeuble, elle veille à ce qu'il recèle un solide potentiel de développement et de rendement et génère un cash-flow constant. En 2015, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 289 millions de francs tandis que les désinvestissements se chiffraient à 130 millions. A fin 2015, la valeur du portefeuille de placements immobiliers avoisine 4,7 milliards de francs.

La Suva investit dans toute la Suisse, la qualité du site et de l'ouvrage constituant, avec le potentiel de plus-value, le critère déterminant. Le portefeuille est diversifié entre surfaces de logement, de bureau, d'artisanat et de vente.

Ventilation des revenus locatifs



En 2015, le revenu locatif théorique des immeubles Suva se chiffre à 268 millions de francs: les surfaces d'habitation et de bureaux génèrent 70 % de ce montant.

Le défi des taux d'intérêt négatifs

Les taux négatifs affectent la Suva à plusieurs égards: la détention de liquidités engendre des coûts. Les obligations et les prêts en francs ne rapportent plus suffisamment. Et la couverture des risques de change renchérit. Les rendements réalisables en prenant des risques tolérables ont fortement baissé. L'apport du produit des placements au financement des assurances et des caisses de pension ne cesse de diminuer. Avec pour conséquence une hausse des coûts ou une baisse des prestations.

Ni la théorie ni la pratique empirique ne laissent augurer un affaiblissement substantiel de la monnaie du seul fait d'un intérêt négatif de 0,75 %. Les experts tablent sur un centime; pas assez pour soulager l'industrie suisse. Vu la situation économique et monétaire mondiale, il ne faut pas s'attendre à ce que les taux d'intérêt retrouvent rapidement un niveau normal. Ils devraient rester historiquement bas et le franc demeurer fort. La situation reste très délicate pour les investisseurs institutionnels et privés.

Pour la Suva, cette situation exigeante est gérable: les coûts peuvent être optimisés en gérant rigoureusement les liquidités. La gestion financière stratégique prospective est garante de rendements nécessaires modérés et d'une capacité de risque élevée. La Suva peut donc s'en tenir à sa stratégie de placement largement diversifiée comportant une part substantielle de valeurs réelles telles qu'actions et immobilier et garantir ainsi, avec une forte probabilité, le financement de ses engagements sur la durée.

Il est même possible, dès 2016, de supprimer momentanément le supplément de prime destiné à la compensation du renchérissement et de recourir au produit des placements pour financer cette dernière. Il en résulte un allègement de 200 millions de francs pour la place industrielle suisse, pour qui les taux d'intérêt négatifs et le cours de l'euro représentent un enjeu existentiel.

Réflexions

Little brother is watching you



Mon iPhone en sait plus sur moi que je n'en sais moi-même. J'ai en effet découvert récemment qu'au cours des douze derniers mois, j'ai fait en moyenne 4203 pas par jour, soit 3,17 km. «Health», tel est le nom de l'appli qui a mesuré mes moindres mouvements sans même que je sache qu'elle était installée sur mon portable.

Tout d'abord irrité, il a bien sûr ensuite fallu que je me compare aux autres. Selon Google, l'employé de bureau moyen fait 1500 pas par jour. Je me suis senti soudain très sportif.

Puis j'ai lu que l'être humain, surtout sa version masculine, adore se faire mesurer. Bardé de capteurs, de montres futuristes ou d'applis sur son smartphone, il mesure toutes sortes de fonctions corporelles telles que l'apport calorique, la pression artérielle, la qualité du sommeil, le stress et j'en passe. Little brother is watching you.

De nombreux observateurs comparent la numérisation effrénée de notre existence à la révolution industrielle du XIX^e siècle, qui avait complètement bouleversé les modes de vie. L'augmentation constante des capacités de stockage permet

d'accélérer, de diversifier, d'accroître sans cesse la production de données. Les spécialistes parlent dans leur jargon de «big data».

Les big data permettent par exemple à la Suva de calculer les risques avec plus de précision, de mieux cerner les causes d'accidents, d'améliorer la prévention et d'apporter une aide plus rapide et plus efficace en cas de sinistre.

Source d'opportunités, la numérisation suscite également des craintes: d'aucuns craignent que cet appétit de mesurage croissant ne débouche sur la discrimination de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas correspondre à la norme et à la moyenne.

Autant de nouveaux défis auxquels la société doit apporter une réponse. On est en droit de supposer que l'importance de la protection des données et de la sphère privée n'ira pas s'amenuisant.

Au fait, mon iPhone ne sait quand même pas tout: je le laisse chez moi lorsque je joue au tennis et que je fais du jogging.

Daniel Ammann



Nouvelle campagne «Les accidents coûtent cher»

En cas d'accident, chaque prestation coûte de l'argent, du transport de la victime à la réadaptation en passant par le diagnostic et le traitement. En outre, un accident peut nécessiter le versement d'indemnités journalières ou d'une rente. La couverture Suva garantit la prise en charge de ces dépenses. La campagne «Les accidents coûtent cher» veut sensibiliser les clients.

Le message clé est que les accidents peuvent être très coûteux, mais que grâce à la Suva, les victimes sont à l'abri des conséquences financières. Des images accrocheuses avec un monnayeur sont utilisées.

L'observation des règles vitales et des conseils de prévention de la Suva permet de réduire les coûts des accidents. Les entreprises qui pratiquent une prévention efficace contribuent à maintenir les primes à un bas niveau.



Un investisseur responsable

Outre des aspects purement financiers, les placements de la Suva doivent remplir certains critères écologiques, éthiques et sociaux. Depuis 2015, la Suva s'engage par ailleurs en tant que membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).



Un prêteur apprécié des communes

La Suva alloue des crédits à plus de 500 communes réparties dans toute la Suisse. A fin 2015, les prêts accordés représentaient un volume de 2,15 milliards de francs, et leur durée moyenne s'établissait à 8,9 ans. Ce segment de clientèle continuera d'être développé.



Nouveau centre de calcul à Littau

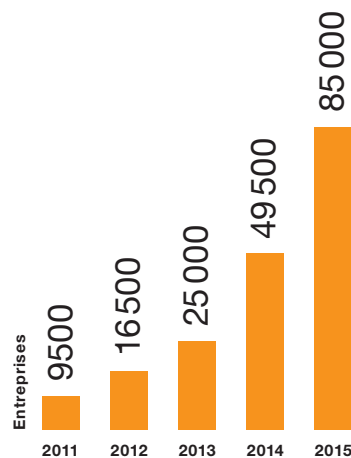
La Suva a intégré un nouveau centre de calcul à Littau. Ce site exploité par CKW Fiber Services est conçu pour une disponibilité maximale (Tier IV). La Suva dispose de deux centres de calcul pour garantir le soutien des processus par des moyens informatiques.

Primes: transparence pour les clients grâce à Syrius

La variété des métiers assurés induit également une grande diversité de risques. La Suva regroupe les entreprises du même genre, et donc les risques d'accident correspondants, en classes et parties de sous-classe. Car aucune entreprise ne doit payer trop de primes.

L'outil utilisé pour l'attribution aux classes et sous-classes a subi une refonte complète lors du passage à Syrius. L'ancien système de règles, qui avait été complété au fur et à mesure, a été remplacé par des lignes directrices allégées et uniformes. De plus, les documents relatifs aux primes ont été entièrement remaniés. Chaque entreprise reçoit désormais des documents personnalisés sur mesure contenant toutes les informations utiles concernant l'attribution à la classe et la détermination des primes.

Solution Swissdec: tout numérique



85 000 entreprises transmettent leur déclaration de salaires à la Suva via une comptabilité certifiée Swissdec. 15 000 d'entre elles annoncent chaque mois l'impôt à la source pour 150 000 personnes sous forme numérique.

«De plus en plus de petites entreprises misent sur une comptabilité salariale certifiée Swissdec. Nos incitations pour la première transmission sont efficaces et seront développées.»

Ernst Stalder,
directeur de Swissdec

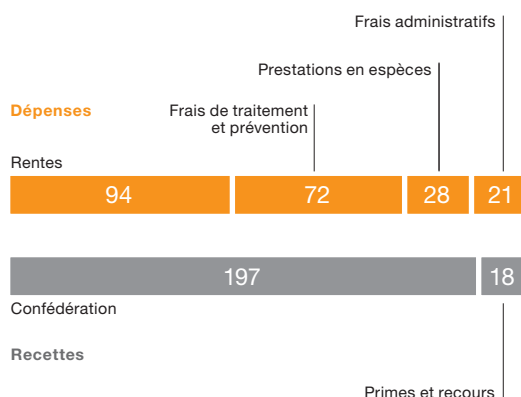


Assurance militaire: rétrospective 2015

Depuis 2005, la Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. Le cap des dix ans a été célébré en août au Rathaus de Berne. André Blattmann, chef de l'armée, et d'autres invités de renom ont souligné l'importance de l'assurance militaire dans leurs discours.

L'exercice 2015 s'est soldé par un bon résultat. Un nombre de cas croissant, quelques cas onéreux et l'évolution générale des coûts ont entraîné une augmentation des prestations d'assurance de 5,5 millions de francs à 197 millions. La gestion des cas, avec une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a induit une baisse du nombre de nouvelles rentes d'invalidité. Les frais administratifs, avec 21,3 millions de francs, sont en parfait accord avec les objectifs budgétaires.

Recettes et dépenses en millions de francs



En 2015, l'assurance militaire a dépensé environ 215 millions de francs pour des prestations d'assurance et des frais administratifs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 197 millions de francs et de 18 millions par les primes et les recettes de recours.



Responsabilité étatique

En tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, l'assurance militaire compense toute affection (accident ou maladie) survenue au cours d'un engagement au service de la Confédération. Cette couverture en relation d'équivalence avec l'obligation de servir est appréciée des assurés.

Perspectives concernant la révision de la LAM

Le 26 novembre 2015, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur le programme de stabilisation pour les années 2017 à 2019. Ce programme prévoit des allègements budgétaires d'environ un milliard de francs par an. L'assurance militaire doit y contribuer à hauteur de trois millions de francs. La proposition prévoit une réduction des indemnités pour atteinte à l'intégrité par un changement de système et une augmentation de plus de 14 % des primes versées par les assurés à titre professionnel et facultatif.

La Suva a fait savoir que le système de primes qui a été révisé récemment garantit la couverture de l'intégralité des coûts par les primes. Un changement dans l'indemnisation des atteintes à l'intégrité entraînerait des coûts supplémentaires pour la Confédération. La Suva invite à proposer d'autres mesures d'économies.

Réadaptation

En 2015 aussi, la Suva a concentré ses efforts sur le suivi des victimes d'accidents et leur réintégration au travail et dans la vie de tous les jours, sans perdre de vue l'aspect financier. Tandis que le coût des frais de traitement et des indemnités journalières ont légèrement augmenté, le nombre des nouvelles rentes d'invalidité a encore diminué.

Les possibilités de maîtrise des coûts sont largement exploitées, notamment par le contrôle systématique des factures par voie électronique ainsi que l'optimisation de la gestion des frais de traitement et du suivi des cas dans le cadre du nouveau concept Suva Care Management.

Nouvelles rentes
en cas d'invalidité:

1605

Nouvelles rentes d'invalidité:

-6,4 %

517

millions de francs

Le nombre de nouvelles rentes
d'invalidité allouées a reculé en
2015.

Coût total des cas d'invalidité
(capital de couverture), en recul
de 3,8 % par rapport à 2014.

117

millions de francs

1304

millions de francs

80 %

de réinsertions

C'est la somme économisée par la
Suva depuis 2007 grâce à la lutte
systématique contre la fraude à
l'assurance.

Le coût des indemnités journalières
a augmenté de 0,8 % par rapport
à l'exercice précédent.

Plus de 80 % des 11 107 personnes
victimes d'un accident grave en
2015 ont réussi leur réinsertion
professionnelle.

Frais de traitement:

1186

millions de francs

Augmentation des frais
de traitement:

1,8 %

202

millions de francs

C'est la somme économisée par
la Suva grâce au contrôle systé-
matique des factures.

Nouvelles rentes en baisse, coûts à la hausse

En 2015, 1604 nouvelles rentes ont été allouées, soit 110 de moins que l'année précédente, ce qui correspond à un recul de 6,4 %. Les coûts totaux des cas d'invalidité (capital de couverture) ont également diminué de 3,6 % pour s'établir à 517 millions de francs. Le montant des coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) s'est élevé à 4112 francs, soit une hausse de 2,3 %.

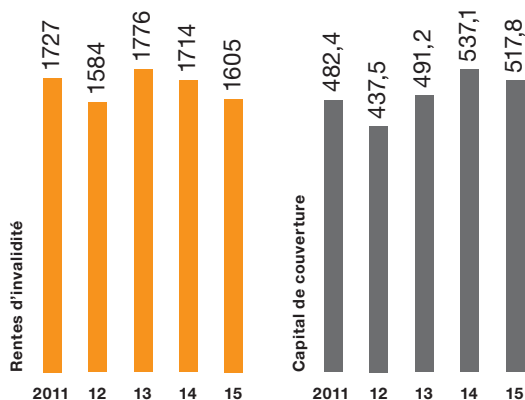
La durée moyenne de perception des indemnités journalières a augmenté d'un demi-jour. Elle se situait à 41,1 jours par cas pendant l'exercice. Les coûts des indemnités journalières n'ont que légèrement augmenté de 0,8 % à 1,3 milliard de francs. En revanche, les frais de traitement ont marqué une hausse de 1,8 % pour s'établir à 1,18 milliard de francs.

-6,4 %

Variation 2015-2014

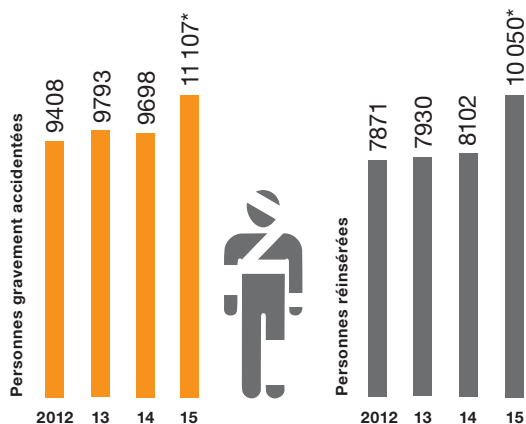
-3,6 %

Variation 2015-2014



En 2015, le nombre de nouvelles rentes a reculé de 6,4 %, ce qui exerce également des effets positifs sur les coûts totaux des cas d'invalidité (capital de couverture).

Réinsertion des accidentés graves



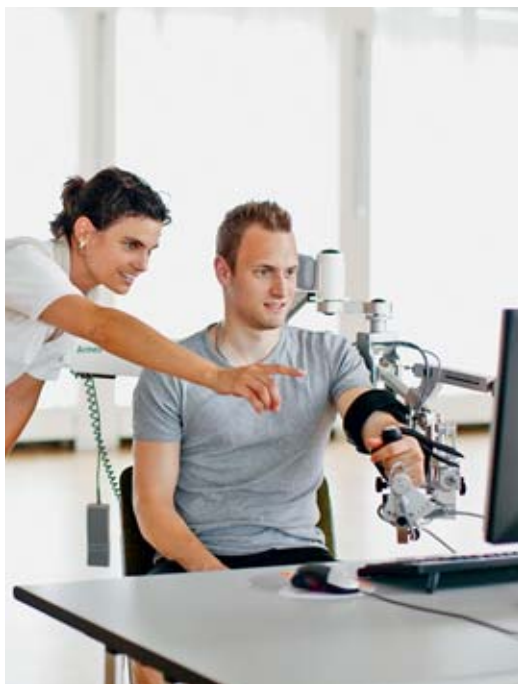
Nombre de personnes gravement accidentées (cas complexes, âgées de 60 ans au maximum) et de réinsertions réussies chez l'ancien ou un nouvel employeur.

* Changement de logiciel, pas de comparaison directe possible avec les années précédentes.

«Le travail manque à beaucoup d'accidentés»

La nouvelle campagne de réinsertion SuvaCare est dédiée aux personnes impatientes de recommencer à travailler après un accident. Retravailler, même à temps partiel, au début, représente une amélioration de la qualité de vie. Le soutien moral de l'entourage professionnel, familial et amical ainsi que l'engagement de SuvaCare jouent un rôle primordial dans ce contexte.

La coopération et l'engagement de tous les acteurs sont essentiels. La perspective de reprendre le travail favorise le processus de guérison. Une réinsertion rapide génère des économies substantielles, qui sont reversées aux assurés sous la forme de primes plus basses. Le but de la campagne est d'inciter les personnes concernées, avec l'aide de leurs proches, à tout mettre en œuvre pour réintégrer rapidement la vie de tous les jours et le monde du travail.



Gestion des frais de traitement 2020

Les frais de traitement de la Suva (coûts liés au traitement médical et paramédical des assurés) augmentent continuellement depuis des années. Actuellement, leur part dans les prestations d'assurance est de 30 % environ, et cette tendance est croissante. Afin d'orienter la gestion des prestations de la Suva sur les nouvelles conditions-cadres, la Direction a lancé, en 2014 déjà, le programme Frais de traitement 2020. Il en est résulté un projet de résolution pour l'amélioration des structures et des processus existants. La mise en œuvre est prévue en 2016.

Grâce à la mise à contribution d'experts supplémentaires, à l'étoffement de l'offre de formation et au renforcement de l'optimisation dans les domaines du support, de la numérisation et de l'exploration des données, la gestion des frais de traitement gagnera durablement en efficacité et en efficacité.

Le nouveau Suva Care Management

Une étude coût-efficacité a été réalisée afin d'examiner les différents types de traitement des cas complexes à la Suva. L'étude a révélé qu'un coaching intensif des personnes gravement accidentées ne permet pas de réaliser des économies significatives par rapport à un suivi traditionnel. Il fallait donc faire évoluer le New Case Management introduit en 2003. Une solution a été élaborée avec le projet CM Futura: le Suva Care Management.

La gestion des cas de réinsertion est définie individuellement par le case manager tant sur le plan du contenu que de la durée. La part des cas ne nécessitant qu'une intervention simple augmente et le processus de gestion des cas gagne en efficacité et en efficacité. Le Suva Care Management a été introduit le 1^{er} janvier 2016.

«Grâce au nouveau Suva Care Management, nous pourrons traiter les cas complexes de manière plus efficace et plus économique.»

Daniel Roscher,
chef de projet CM Futura

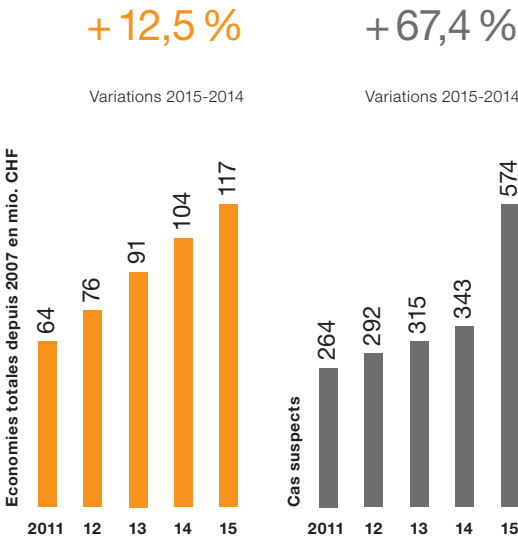


Lutte contre la fraude à l'assurance

La Suva engage une lutte active et systématique contre la fraude à l'assurance. Le service central de coordination de la lutte a porté ses effectifs à treize collaborateurs en 2015. Le team élargi permet d'étendre le champ d'action de la lutte contre la fraude à l'assurance. Les spécialistes vérifient les indices concrets de fraude et clarifient systématiquement les faits.

Grâce à l'accroissement des effectifs, la Suva a pu renforcer sa présence en Suisse romande et au Tessin. Avec 574 cas suspects enregistrés en 2015, ce nombre est en nette progression par rapport à l'année précédente. Depuis l'introduction de la lutte contre la fraude, la Suva a économisé plus de 117 millions de francs.

La grande majorité des assurés sont honnêtes; la Suva lutte d'autant plus fermement contre les fraudeurs.



Le nombre de cas de fraude est en constante augmentation. La Suva renforce son service de lutte contre la fraude et ses efforts portent leurs fruits: depuis 2007, les cas ayant abouti ont permis d'économiser plus de 117 millions de francs.

Contrôle des factures

Le contrôle des factures demeure une composante essentielle du processus global de règlement des frais de traitement. Il peut être subdivisé en deux grandes parties: le contrôle manuel par les spécialistes des frais de traitement et le contrôle automatique au moyen de Sumex Suite.

La Suva reçoit chaque année quelque 2,4 millions de factures de fournisseurs de prestations. Chaque facture est contrôlée. Environ 60 % des factures peuvent être vérifiées automatiquement puis validées ou refusées, selon le cas. L'évolution technologique laisse présager une automatisation accrue.

Grâce au contrôle des factures, où spécialistes et systèmes sont impliqués en liaison étroite, la Suva a refusé des demandes injustifiées pour un montant de 202 millions de francs en 2014.

202 mio. d'économies

Facture TP Révision n° 4/20

Document Identification 1364319832 25.03.2013 14.57.12 Page: 1

Auteur N° GLN 2011234567890 Biber AG, Abteilung Hesse Tél: 061 505 00 00
 Adresse N° RSCD 41211111 Bismarck 120, 4044 Fribourg Post: 061 505 00 10
 Frais de N° GLN 7834567890111 Frais de med. Patricia Acun Tél: 061 505 00 00
 prestations N° RSCD 41211111 Adresse: Fribourg, 4000 Suisse Post: 061 505 00 10

Patien: Nom: Müller N° GLN 7834567890000
 Prénoms: Peter
 Rue: Münsterstrasse 5 4000 Fribourg 061 505 00 00
 N°: 4121 4121 061 505 00 00
 Localité: Münsterfeld 061 505 00 00
 Date de naissance: 28.02.1994 Unifalkasse AG
 Sexe: H Sprech Nord
 Date de facturation: 20.03.2013 Kattensgraben 222
 N° de service: 1234567890 4000 Basel
 N° Avis: 786 1234 5678 90
 N° Code: 12345678901234567890
 N° service: 123 45 678 9 012
 Caster: 888
 Type de facture: NON DateN° GLN/CH 17.01.2013 / 23_45_01
 Type de rendu: TP DateN° facture 20.03.2013 / 2009_01001
 Lot: LAA DateN° appel
 N° contrat: AC-406 Mail traitement
 Traitement: 08.03.2013 - 20.03.2013 Accident
 N° Non entreprise: 123-456-78 Adressgeber AG, RSD, Adressgeber 3-5 4101 Lenzburg
 Référence: M00001 C00001 000001

Mesure: N° GLN/RD 2014567890111 F234567 01 med. Natural Laboratorien, Biberstrasse 11, 5000 Aarau

Document: C00001
 Ligne GLN: 17834567890111 27834567890333

Commentaire: Ligne de service pour rendre les factures facturées à l'heure avec le prix par poste en fonction de la destination. Si l'heure n'est pas indiquée, le commentaire est ignoré.

Date	Tarif	Code	Code net	Se	Cl	Quantité	PI	PR	FR	VR	PM	PIVT	IPP	VPT	E	R	P	M	Montant
08.03.2013	001	00.0010	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
08.03.2013	001	00.0020	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min en plus (supplément de consultation)																			
08.03.2013	001	00.0030	1	1.00	4.78	1.00	0.89	4.10	1.00	0.89	1	2	1	0				7.90	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
09.03.2013	001	24.2680	1	1.00	1977.15	1.00	0.89	862.32	1.00	0.89	1	2	1	0				2527.12	
* Remplacement de matériel par remplacement d'un autre																			
09.03.2013	001	30.0010	1	1.00	1977.15	1.00	0.89	127.79	1.00	0.89	1	2	1	0				355.53	
* Remplacement de base technique pour suite d'opération de cabinet médical agréé																			
09.03.2013	001	30.0020	1	1.00	1977.15	1.00	0.89	1922.32	1.00	0.89	1	2	1	0				-326.99	
* Remplacement en % sur la prestation technique pour prestations en suite d'opération de cabinet médical au lieu de suite d'opération																			
14.03.2013	001	00.0010	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
14.03.2013	001	00.0020	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min en plus (supplément de consultation)																			
14.03.2013	001	00.0030	1	1.00	4.78	1.00	0.89	4.10	1.00	0.89	1	2	1	0				7.90	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
14.03.2013	001	00.0010	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
14.03.2013	001	00.0020	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min en plus (supplément de consultation)																			
16.03.2013	001	00.0010	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
16.03.2013	001	00.0020	1	1.00	8.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1	2	1	0				15.81	
* Consultation, période période de 5 min en plus (supplément de consultation)																			
16.03.2013	001	00.0030	1	1.00	4.78	1.00	0.89	4.10	1.00	0.89	1	2	1	0				7.90	
* Consultation, période période de 5 min (supplément de consultation)																			
12.03.2013	311	1020.00	1	1.00	10.00	1.00	0.00	1	2	1	1	1	1	0				10.00	
* Frais par service pour inscription de biométrie/identification en cas de location d'appareils																			
10.03.2013	317	1020.00	1	1.00	2.50	1.00	0.00	1	2	1	1	1	1	0				2.50	
* Frais biométrie/identification																			
10.03.2013	317	3004.00	1	1.00	1.00	1.00	0.00	1	2	1	1	1	1	0				20.00	
* Frais MMS, whatsapp et Facebook par SMS, de connexion																			
10.03.2013	317	4707.00	1	1.00	4.00	1.00	0.00	1	2	1	1	1	1	0				4.00	
* Frais de présence pour le laboratoire de cabinet médical par patient avec consultation y compris analyse de laboratoire et par jour																			
10.03.2013	317	4707.10	1	1.00	2.00	1.00	0.00	1	2	1	1	1	1	0				2.00	
* Supplément pour chaque analyse présentée le samedi																			

Réflexions

Eloge du pragmatisme



658 184: ce chiffre énorme, presque inconcevable pour ce qu'il représente, m'est resté dans la tête. C'est le nombre d'hommes et de femmes en Suisse (âgés de 25 à 64 ans) qui n'ont pas de diplôme professionnel ou de certificat de niveau secondaire. Tel est le constat qui ressort d'une étude de la Haute école spécialisée bernoise réalisée en 2012.

Or, on le sait depuis longtemps, l'absence de formation professionnelle constitue l'un des principaux facteurs de risque conduisant à une longue perception de l'aide sociale. Les personnes sans certificat de capacité n'ont pas droit non plus au financement d'une réinsertion professionnelle par l'assurance-invalidité (AI), après un accident grave par exemple. Une circonstance qui augmente massivement le risque d'une dépendance à l'aide sociale.

Prenons l'exemple de Santo Tiralosi, chauffeur et chef d'équipe dans une société de déménagement bâloise. Quelques jours avant son 43^e anniversaire, il s'est gravement blessé à l'épaule en soulevant un meuble. Après deux opérations et un long séjour à la clinique de réadaptation de Bellikon, il était clair qu'il n'exercerait plus jamais une activité dans le secteur du déménagement.

Sans diplôme de formation professionnelle, l'AI n'était cependant pas autorisée à lui financer un reclassement professionnel.

L'avenir de Santo Tiralosi aurait pu s'annoncer bien sombre, si la Suva et l'AI n'avaient pas trouvé une solution pragmatique pour résoudre son problème avant d'en arriver là: ensemble, elles ont cherché une entreprise pouvant l'aider à réaliser son souhait de devenir chauffeur de bus. L'AI a pris en charge les frais de formation dans le cadre de son aide au placement, et la Suva, sans y être obligée, a versé des indemnités journalières d'accident pendant toute la durée de la formation.

Grâce à cette démarche pragmatique dans le cadre de l'initiative Réintégration professionnelle, tous les acteurs sont gagnants: Santo Tiralosi a conservé son autonomie, son nouvel employeur profite des prestations d'un collaborateur très motivé, et la Suva, comme l'AI, a gardé le contrôle des coûts de rente et des primes.

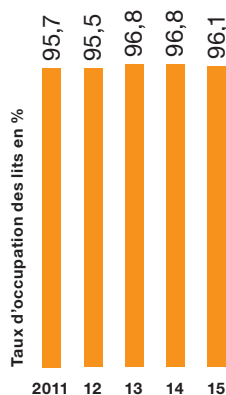
Selon Le Robert, le pragmatisme est la doctrine «qui donne la valeur pratique comme critère de la vérité d'une idée».

Daniel Ammann

Rehaklinik Bellikon: leader dans son domaine

Ce n'est pas un hasard si la Rehaklinik Bellikon (RKB) place systématiquement l'accent sur la réadaptation des personnes accidentées. Cette priorité claire se reflète de nouveau positivement dans le résultat de l'exercice et la clinique peut une nouvelle fois tirer un bilan réjouissant de l'année écoulée.

Le produit d'exploitation a marqué une hausse de 3,1 % pour s'établir à 76,8 millions de francs (74,6 millions en 2014) et la clinique a enregistré 71 914 jours de soins. Malgré l'intensité des travaux, elle a pu maintenir le taux d'occupation des lits à un niveau élevé de 96,1 %. Ce bon résultat tient également aux transferts directs des hôpitaux de soins aigus et des agences de la Suva ainsi qu'à l'engagement global de la clinique et de ses collaborateurs en faveur de la réadaptation des personnes accidentées.



Le taux d'occupation est aussi un indicateur de la satisfaction des patients et des hôpitaux vis-à-vis de la qualité des prestations médico-thérapeutiques fournies à Bellikon.



La rénovation de la clinique prend forme

Les travaux progressent rapidement à Bellikon. Côté aval, des travaux de reconstruction, d'excavation et de sécurisation ont été réalisés. La rénovation des bâtiments existants se poursuit et les nouveaux locaux de la réadaptation orthopédique et de la restauration prennent forme.

Première adresse pour les personnes accidentées

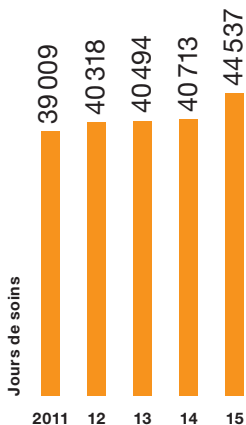
En tant qu'entreprise de la Suva, la RKB assume une responsabilité économique et sociale. Chaque personne qui, après un accident grave, peut retourner dans son environnement privé et reprendre son travail constitue une réussite aussi bien personnelle que sociale. Le degré de réussite d'un retour revêt une grande importance sur le plan socioéconomique.

La RKB réunit dans son offre de prestations plus de 40 ans d'expérience qui s'inscrivent dans tous les processus thérapeutiques. Avec son savoir-faire médical, la clinique joue un rôle clé dans les soins intégrés pour le traitement des personnes accidentées. Aussi, et c'est important, des hôpitaux de soins aigus et des centres de traumatologie de toute la Suisse alémanique transmettent également leurs patients à Bellikon pour la phase de réadaptation.

CRR Sion: une année charnière

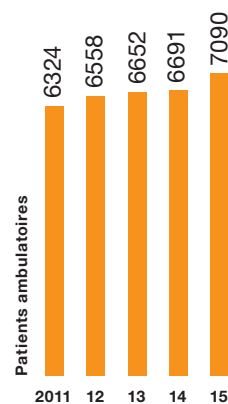
L'année écoulée a vu la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion fêter ses quinze ans d'existence et ouvrir son extension. Les festivités d'inauguration et du jubilé ont remporté un vif succès et ont permis de communiquer une image positive de la CRR et de la Suva auprès des patients, partenaires de santé, médias, politiques et collaborateurs.

La capacité est donc progressivement passée de 110 à 145 lits dès fin février. Dans le domaine des soins stationnaires, elle pouvait accueillir 10 % de patients en plus dès la première année. La clinique a atteint un taux d'occupation de 84,1 % et a accueilli 1179 patients. Les résultats devraient évoluer positivement en 2016 en étroite collaboration avec les assignants.



L'extension de la CRR se reflète dans le nombre de jours de soins. Ceux-ci ont augmenté de 10 % pour s'établir à 44 537 jours durant l'exercice.

Patients en ambulatoire



Après un accident ou un séjour de réadaptation stationnaire, une thérapie ambulatoire contribue souvent considérablement à la réintégration sociale et professionnelle.

Qualité et sécurité, une priorité

La CRR accorde une importance toute particulière à la qualité de ses prestations et à la sécurité des patients.

Pour le management de la qualité, la clinique a opté pour le système ISO, label Healthmark, spécifique au secteur de la santé. Obtenu pour la première fois en 2003, le certificat a été renouvelé en 2015. Les auditeurs ont relevé le très haut degré de maturité du système, l'implication performante des collaborateurs, ainsi qu'une culture qualité totalement intégrée.

Concernant la sécurité des patients, une fonction de coordinateur a été créée. Ses tâches principales sont de mettre en œuvre le programme d'amélioration de la sécurité, de développer la culture sécurité des patients, de gérer l'actualisation des risques médicaux et d'assurer la gestion du système de déclaration des incidents médico-hospitaliers.



Développement durable

42
Stratégie de développement durable

42
Environnement

43
Politique de placement

43
Collaborateurs

Les personnes travaillant en laboratoire avec des substances dangereuses doivent se protéger correctement. Des lunettes de protection et des vêtements de travail appropriés font partie de l'équipement standard.

Stratégie de développement durable de la Suva

La nouvelle stratégie de développement durable repose sur l'identification des champs d'action de la Suva en matière de durabilité en tenant compte des besoins des parties prenantes et des principaux processus d'affaires.

Le résultat se présente sous la forme d'une matrice indiquant les différents champs d'action en matière de durabilité sur une échelle allant d'une importance élevée à très élevée pour la Suva et ses parties prenantes.

Cette matrice illustre les activités de base constituant la part de contribution sociale de la Suva (assurance-accidents, prévention et réadaptation) ainsi que des thèmes impliquant une responsabilité écologique et sociale particulière (protection du climat, politique d'acquisition durable, égalité des chances) et placés au cœur de la nouvelle stratégie de développement durable de l'entreprise.

Matrice d'importance

	Importance: élevée		très élevée	
Prévention et réinsertion				●●
Stabilité financière de la Suva			●	●
Gestion d'entreprise responsable			●	●
Couverture d'assurance complète			●	●
Gouvernance d'entreprise et conformité juridique			●	●
Efficacité économique sans but lucratif		●	●	
Gestion de l'environnement et protection du climat	●	●		
Employeur équitable et attractant		●		●
Egalité des chances et protection contre la discrimination		●	●	
Placements durables	●	●		
Politique d'acquisition durable	●	●		
Protection des droits de l'homme	●	●		

● Importance pour les parties prenantes
 ● Importance pour la Suva



Emissions de CO₂

La Suva entend contribuer aux objectifs climatiques de la Suisse en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en formulant un objectif de réduction des émissions de CO₂. A ce titre, elle a identifié ses principales causes d'émission de gaz à effet de serre de même que son potentiel de réduction.

Immeubles durables

La durabilité est un élément clé dans la catégorie des placements immobiliers. Dans ce contexte, la Suva recherche des solutions équilibrées sur le plan économique, social et écologique.

L'instrument de contrôle et de notation mis en place a pour vocation de contribuer à l'évolution du rendement à long terme. L'évolution démographique est elle aussi prise en compte à travers la création d'appartements pour personnes âgées. Pour les nouvelles constructions, la Suva se fonde sur l'évolution des modes de vie, la taille des ménages et les besoins en logements abordables.

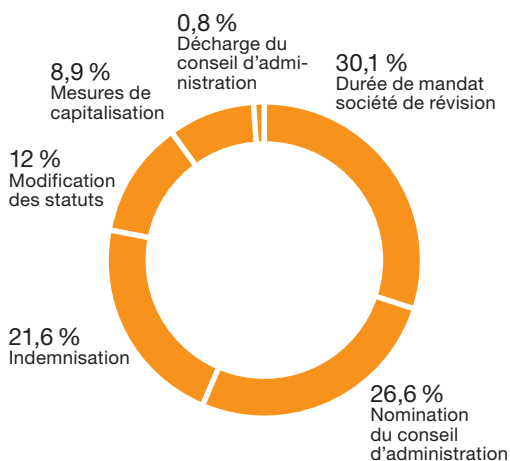
Le relevé de consommation des différents agents énergétiques renseigne sur les émissions de CO₂ des immeubles. Selon le relevé de qualité de desserte par les transports publics, plus de 70 % des immeubles de la Suva sont facilement voire très facilement accessibles en transports publics.

Politique de placement responsable

Outre les critères financiers, les aspects écologiques, éthiques et sociaux jouent eux aussi depuis des années un rôle important en matière de politique de placement. L'an dernier, la Suva s'est investie dans la fondation de l'Association Suisse pour des investissements responsables (ASIR). En tant que membre de cette association, la Suva peut assumer ses obligations fiduciaires avec un maximum d'efficacité. Elle était déjà membre de l'initiative Swiss Sustainable Finance (SSF) et se conforme aux «Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)».

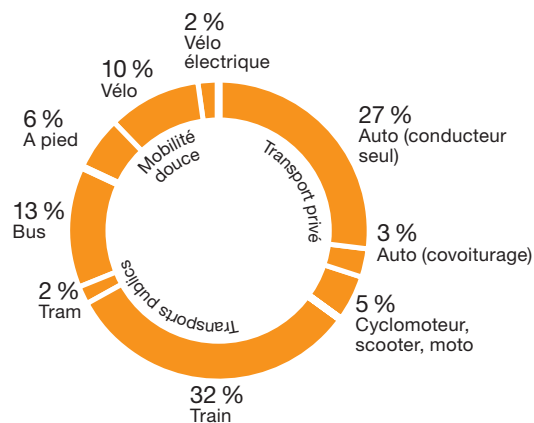
Dans ses placements financiers, la Suva se fonde sur son mandat légal consistant à dégager un rendement conforme aux conditions du marché et à garantir les rentes de ses assurés.

Motifs de refus lors des assemblées générales



En 2015, la Suva a participé à environ 111 assemblées générales d'entreprises. Motif de refus le plus souvent avancé: la durée de mandat de la société de révision.

Mobilité des collaborateurs de la Suva



Il existe actuellement un concept en faveur d'une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement à la Suva qui se fonde sur une analyse détaillée de la mobilité.

Egalité des salaires et promotions importantes

En 2015, la Suva a réalisé une étude sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes en collaboration avec l'Institut de recherche pour le travail et le droit du travail de l'Université de Saint-Gall. Selon les chercheurs, la différence de salaires inexplicquée de 2 % se situe nettement en dessous de la moyenne de la branche. Ce bon résultat indique que la Suva se trouve clairement sur la voie d'une égalité des salaires vécue au quotidien.

Depuis le 1^{er} mars, Marcel Kempf est le nouveau directeur de l'agence de Coire. Il succède à Ludwig Coray qui a pris sa retraite à la fin mars.

Le 1^{er} septembre, Alois Noth a passé le témoin de la direction de l'agence de Fribourg à Gilbert Muller.



Gouver- nance d'entreprise

46

Conformité juridique et gestion
du risque

47

Conseil d'administration

52

Direction

54

Structure d'organisation

Un filet de sécurité est une mesure de protection collective. Il évite des chutes graves et protège les personnes qui travaillent en hauteur. En l'absence de mesure de protection collective ou technique, les pros utilisent des équipements de protection individuelle contre les chutes.

Dispositions légales et directives internes

La conformité juridique et la gestion du risque font partie intégrante de la culture d'entreprise et de conduite de la Suva. Les collaborateurs sont tenus de respecter les dispositions légales et les directives internes. Cette exigence garantit non seulement que tous les collaborateurs agissent en conformité avec les dispositions réglementaires et légales, mais aussi qu'ils contribuent de ce fait à prévenir toute atteinte à la réputation. Les secteurs gouvernance et risk management apportent leur soutien aux unités organisationnelles et aux projets en fournissant des conseils et des formations.

Protection des données et sécurité de l'information

Une protection des données répondant aux exigences de notre temps et une sécurité de l'information efficace sont essentiels pour la conformité juridique. Les questions en rapport avec la protection des données qui revêtent une importance majeure pour le travail quotidien font régulièrement l'objet de formations. En 2015, l'accent a été mis sur un cours en ligne. Par ailleurs, la Suva suit avec attention l'évolution des technologies et de la législation; en 2015, elle a notamment intégré des règles relatives à l'utilisation des applications cloud dans la version révisée de la directive concernant la protection des données et la sécurité de l'information.

Gestion des risques et système de contrôle interne

La gestion des risques aide la Suva à atteindre ses objectifs. La Direction et la Commission administrative sont régulièrement informées, en toute transparence et en toute indépendance, des risques majeurs et des mesures arrêtées et mises en œuvre.

Le système de contrôle interne SCI fait partie intégrante de la gestion des risques. Il réduit, à travers des contrôles efficaces, les principaux risques liés au déroulement des opérations et garantit la fiabilité de l'information financière. En outre, le SCI favorise un déroulement efficace et rationnel des activités de la Suva et contribue au respect des prescriptions légales et internes.

Présidence du Conseil d'administration



Markus Dürr

(né le 1^{er} mai 1947)

Président du Conseil d'administration et de la Commission administrative de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2014, Dr méd. vét.

Carrière professionnelle: chef du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Lucerne (jusqu'en 2009); président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS (2004–2007); président du conseil communal de Malters (1987–1996); gestion du propre cabinet vétérinaire et exercice de tâches accessoires (1977–1999).

Markus Dürr est membre du Conseil de l'institut de Swissmedic; membre des Conseils d'administration de la Rehaklinik Hasliberg AG, de la clinique privée Reichenbach bei Meiringen AG, de Michel Services AG et de B&I Capital AG; vice-président de Verdunova AG.



Vasco Pedrina

(né le 28 juin 1950)

Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} août 2010, lic. ès sciences politiques

Carrière professionnelle: secrétaire national d'Unia et membre du Comité de l'Union syndicale suisse (depuis 2007); vice-président et coprésident de l'Union syndicale suisse pendant quinze ans au total (à partir de 1991); coprésident du syndicat interprofessionnel Unia (2005–2006); président central du Syndicat industrie et bâtiment (1993–2004); secrétaire central puis président du Syndicat du bois et du bâtiment (1988–1992); secrétaire à la Centrale suisse d'éducation ouvrière CSEO (1980–1987); collaborateur de l'unité marketing de la Direction générale des CFF (1974–1980). Depuis 1992, Vasco Pedrina a également exercé différentes fonctions au sein de la Confédération syndicale internationale; vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois IBB et membre du comité de la Confédération européenne des syndicats CES (de 2006 à 2013).

Vasco Pedrina est membre du Conseil de fondation du Global Labour Institute, du Comité consultatif de l'AELE, de la Commission consultative de la coopération internationale au développement et de la Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT (Organisation internationale du travail).



Kurt Gfeller

(né le 14 septembre 1960)

Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015, lic. ès sciences politiques

Carrière professionnelle: vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992–1997).

Vice-président du Conseil d'administration d'Helsana SA, d'Helsana Assurances SA et d'Helsana Assurances complémentaires SA, membre du conseil de fondation de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA et de la Stiftung für ein erweitertes Versicherungsangebot durch die Helsana, vice-président des Conseils d'administration d'Avanex Assurances SA, de maxi.ch Assurances SA, de Progrès Assurances SA et de Sansan Assurances SA, président du Conseil de fondation de l'institution supplétive LPP, membre du Conseil de fondation du Fonds de garantie LPP, membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et président du comité de placement de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, assesseur du comité de l'Association Artisans et délégué des employeurs au sein de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, membre de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage et du comité de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles.

Conseil d'administration

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil d'administration de la Suva est composé de quarante membres, dont seize représentants des travailleurs, seize représentants des employeurs et huit représentants de la Confédération. Il exerce la surveillance sur la Suva, approuve les tarifs des primes et permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion.

Le Conseil fédéral le nomme pour une période de six ans. Les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes sont assumées par la Commission administrative, qui est composée de huit membres issus du Conseil. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration et la Commission administrative sont présidés par Markus Dürr. Vasco Pedrina, secrétaire national d'Unia et, depuis le 1^{er} janvier 2015, Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, exercent les charges de vice-présidents.

Tâches

Le Conseil d'administration édicte notamment les règlements organiques de la Suva, approuve les normes comptables, constitue les réserves et provisions et détermine le budget annuel des dépenses et frais administratifs affectés à la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Il examine et approuve les rapports et comptes annuels et adopte les tarifs des primes.

La Commission administrative, élue en son sein, contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Par ailleurs, elle contrôle la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation de la gestion des risques. La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil d'administration dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil d'administration sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe. L'expert mathématicien vérifie les provisions techniques et évalue les capitaux de couverture de la Suva.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est l'organe de conseil spécialisé de la Commission administrative. Elle approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission administrative. Elle exerce en outre un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction relatives à l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission administrative.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle se compose d'un représentant des employeurs, d'un représentant des travailleurs et de deux représentants de la Confédération.

Révision interne

La tâche de la révision interne consiste à contrôler et analyser les avantages et les risques pouvant se répercuter sur les objectifs stratégiques et à élaborer des recommandations pour le développement de la Suva. Elle conseille le management pour tout ce qui a trait à l'économicité, à l'efficacité et à la rationalité des processus de gestion et d'information de l'entreprise. La révision interne est directement subordonnée à la Commission administrative et au président du Conseil d'administration. Elle travaille de manière autonome et oriente son action sur le code de déontologie international de l'Institut des Auditeurs Internes IIA et de l'ISACA.

Révision externe

Une société de révision vérifie la comptabilité et la clôture des comptes conformément aux dispositions du Code des obligations (art. 727 ss). Elle définit les points essentiels en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. Le mandat de la société de révision externe, confié à Ernst & Young depuis l'exercice 2010, est renouvelé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission de contrôle des finances. La société mandatée peut exercer son activité pour la Suva pendant six ans de suite au maximum. La révision des comptes de l'exercice 2015 est donc la dernière de ce cycle. La nouvelle société de révision a déjà été désignée.

Indemnisation du Conseil d'administration

En vertu d'un règlement édicté par le Conseil d'administration et de la décision prise par ce dernier, les membres du Conseil ont perçu en 2015 une indemnité globale de 698 845 francs (734 940 francs en 2014). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 104 400 francs (101 000 francs en 2014).

«La Suva, gérée paritairement entre travailleurs et employeurs, est la seule assurance aux visages pluriels et dynamiques où la prévention est au cœur de ses préoccupations.»

Catherine Laubscher Paratte, syndicat Unia, Neuchâtel



«La Suva riveste un ruolo essenziale nel mondo del lavoro svizzero. La tutela della salute delle persone che lavorano è anche un compito di datori di lavoro, ente pubblico e sindacati.»

Renato Ricciardi, OCST, Lugano



«Die Suva ist gelebte Sozialpartnerschaft. Arbeitnehmer und Arbeitgeber tragen gemeinsam eine Unfallversicherung, die beste Leistungen in der Prävention, Rehabilitation und Versicherung bringt.»

Janine Wicki, Association du personnel transfair, Berne



«Mit ihrem Fokus auf Prävention, möglichst rasche Reintegration und Kostensenkung für die Versicherten ist die Suva für mich keine typische Versicherung, sondern eine Institution zur Verbesserung des Gemeinwohls.»

Thomas Bösch, VBPCD, Bâle



«Die Suva ist für mich mehr als ein Unfallversicherer. Auf sehr professionelle Art und Weise steht der Kunde von der Prävention bis zur Reintegration im Zentrum des Handelns.»

Roman Rogger, VSIG Commerce Suisse, Bâle



«Die Suva wird geführt wie eine Branchenorganisation: Arbeitgeber und Arbeitnehmer sowie Vertreter des Bundes sind im Verwaltungsrat vereint. Damit ist ein breiter Konsens garantiert.»

Markus Zemp, Association suisse des brasseries, Zurich



«Als Mediziner überzeugen mich die innovativen Präventionskampagnen, welche ihre Wirkung über das Zielpublikum hinaus entfalten und damit einen Beitrag zur Unfallprävention der Gesamtbevölkerung leisten.»

Reto Babst, représentant de la Confédération, Lucerne



«Die Bundesverwaltung schätzt es, bei der Suva versichert zu sein. Die Prämien sind angemessen, die Leistungen sehr gut und die Zusammenarbeit ist von gegenseitigem Verständnis geprägt.»

Barbara Schaerer, représentante de la Confédération, Berne



«Grâce à ses bases solides et son savoir-faire largement reconnu, la Suva est un acteur incontournable en matière de prévention des accidents sur le lieu de travail.»

Pascal Richoz, représentant de la Confédération, Berne



Déclarations des membres du Conseil d'administration

Président	1 ^{er} vice-président	2 ^e vice-président
Markus Dürri , Malters	Vasco Pedrina , Zurich	Kurt Gfeller , Berne
Représentants de la Confédération	Représentants des travailleurs	Représentants des employeurs
Reto Babst Hôpital cantonal de Lucerne	Renzo Ambrosetti Unia, Berne	Thierry Bianco suissetec, Zurich
Monika Bütler Zurich	Doris Bianchi Union syndicale suisse, Berne	Thomas Bösch Association bâloise de l'industrie chimique, Bâle
Markus Dürri Malters	Vincent Brodard Syndicat du personnel des transports, Berne	Peter Dietrich Swissmem, Zurich
Gabriele Gendotti Faido	Judith Bucher Syndicat suisse des services publics, Zurich	Judith Fischer Cham
Philippe Mäder Adliswil	Alain Carrupt syndicom, Berne	Kurt Gfeller Union suisse des arts et métiers, Berne
Markus Notter Zurich	Natalie Imboden Unia, Berne	Silvia Huber-Meier Fédération de l'industrie suisse des denrées alimentaires, Berne
Pascal Richoz SECO, Berne	Matthias Kuert Killer Travail.Suisse, Berne	François Matile Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds
Barbara Schaerer Office fédéral du personnel, Berne	Peter Kyburz SEC Suisse, Zurich	Markus Meyer Association suisse pour la communication visuelle, Zurich
	Catherine Laubscher Paratte Unia, Neuchâtel	Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich
	Rudolf Marti Immobilier et Tourisme, Kallnach	Jost Murer Société suisse des entrepreneurs, Zurich
	Urs Masshardt Hotel & Gastro Union, Lucerne	Jean-Claude Nussbaumer Société suisse des entrepreneurs, Zurich
	Vasco Pedrina Union syndicale suisse, Berne	Roman Rogger VSI Commerce Suisse, Bâle
	Kurt Regotz Syna, Olten	Hans Rupli Association suisse des entreprises de construction en bois, Zurich
	Renato Ricciardi Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese, Lugano	Georg Staub swissstaffing, Dübendorf
	Janine Wicki transfair, Berne	Urs Wernli Union professionnelle suisse de l'automobile, Berne
	vacant	Markus Zemp Association suisse des brasseries, Zurich

Etat au 31.12.2015
La période administrative ordinaire
du Conseil d'administration de la Suva
dure du 1^{er} janvier 2014 au
31 décembre 2019.

Direction



Ulrich Fricker

(né le 3 juin 1953)
Président de Direction depuis 1999, Dr oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: Institut für Versicherungswirtschaft St-Gall (chef de projet); Elvia Assurance, Zurich (directeur et chef de la direction régionale, puis membre de la direction); KPMG, Zurich (chef de la division conseil en assurance).

Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: BBT AG, Zermatt et Root*: développement de logiciels pour les institutions de santé publique; MediData AG, Root*: développement de logiciels et transfert électronique de données; Venture Incubator AG, Zoug*: société pour l'encouragement à la création de start-up; AGV Aargauische Gebäudeversicherung, Aarau: établissement cantonal de prévention et d'assurance contre les incendies et les dégâts d'eau; Advantis AG, Zurich: conseil en assurance et pour caisses de pension.



Ernst Mäder

(né le 26 juillet 1954)
Membre de la Direction depuis 2001, Dr oec., économiste

Carrière professionnelle: Union de Banques Suisses et Credit Suisse (diverses fonctions dirigeantes); Credit Suisse First Boston (Director und Head of Fixed Income Research Switzerland/Europe); Credit Suisse Private Banking (chef Investment Research); Suva (chef de la division des finances).

Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: MediData AG, Root* (membre du CA et de la commission du CA)*: développement de logiciels et transfert électronique de données.



Edouard Currat

(né le 7 juin 1960)
Membre de la Direction depuis 2003, ingénieur chimiste EPFL, MBA-HEC

Carrière professionnelle: Ciba-Geigy SA, Monthey (chef du développement technologique, puis chef de production pigments); Biazzi SA, Vevey (directeur suppl. projets et procédures); Elvia Allianz, Genève (risk manager, contrôleur, directeur suppl., chef de la division controlling et marketing); CAP Assurance de protection juridique, Genève (membre de la direction, chef du département marketing et produits); ISREC (Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer), Lausanne-Epalinges (directeur adjoint, chef du département finances, administration et communication); FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile), Carouge-Genève (directeur); Suva Lausanne, directeur d'agence.

Aucun mandat dans des sociétés privées.



Felix Weber

(né le 3 novembre 1965)
Membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurances (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents, Lucerne (membre de la direction de l'unité d'entreprise Marché).

Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: SwissDRG AG, Berne*; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.

* sur mandat de la Suva

Direction

La Direction, organe exécutif suprême sur le plan opérationnel, représente la Suva vis-à-vis de l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

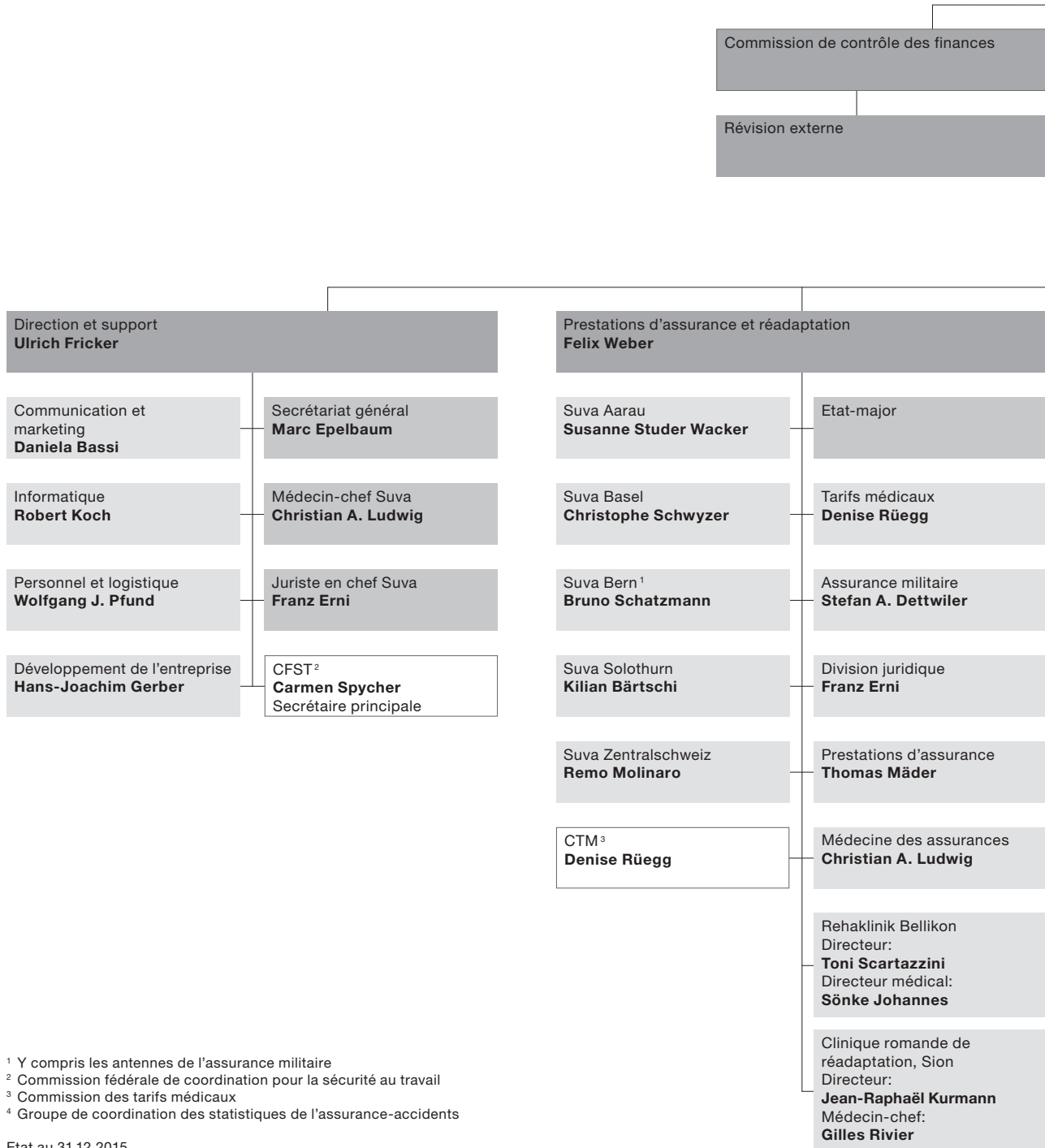
La Direction prépare les dossiers du Conseil d'administration et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Ulrich Fricker. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département des finances. Le département protection de la santé et le département prestations d'assurance et réadaptation sont respectivement dirigés par Edouard Currat et Felix Weber. Le président de Direction exerce la surveillance sur les départements et assume la responsabilité générale de l'entreprise vis-à-vis du Conseil d'administration.

Ulrich Fricker prend sa retraite au 31 décembre 2015. Felix Weber reprend la fonction de président de Direction à partir du 1^{er} janvier 2016. Son successeur est Daniel Roscher qui dirigeait auparavant l'agence Suva Zürich.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. Elle s'est élevée au total à 2,29 millions de francs (2,24 millions en 2014). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 640 000 francs (628 750 francs en 2014). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission administrative. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe un plan de prévoyance particulier.

Structure d'organisation

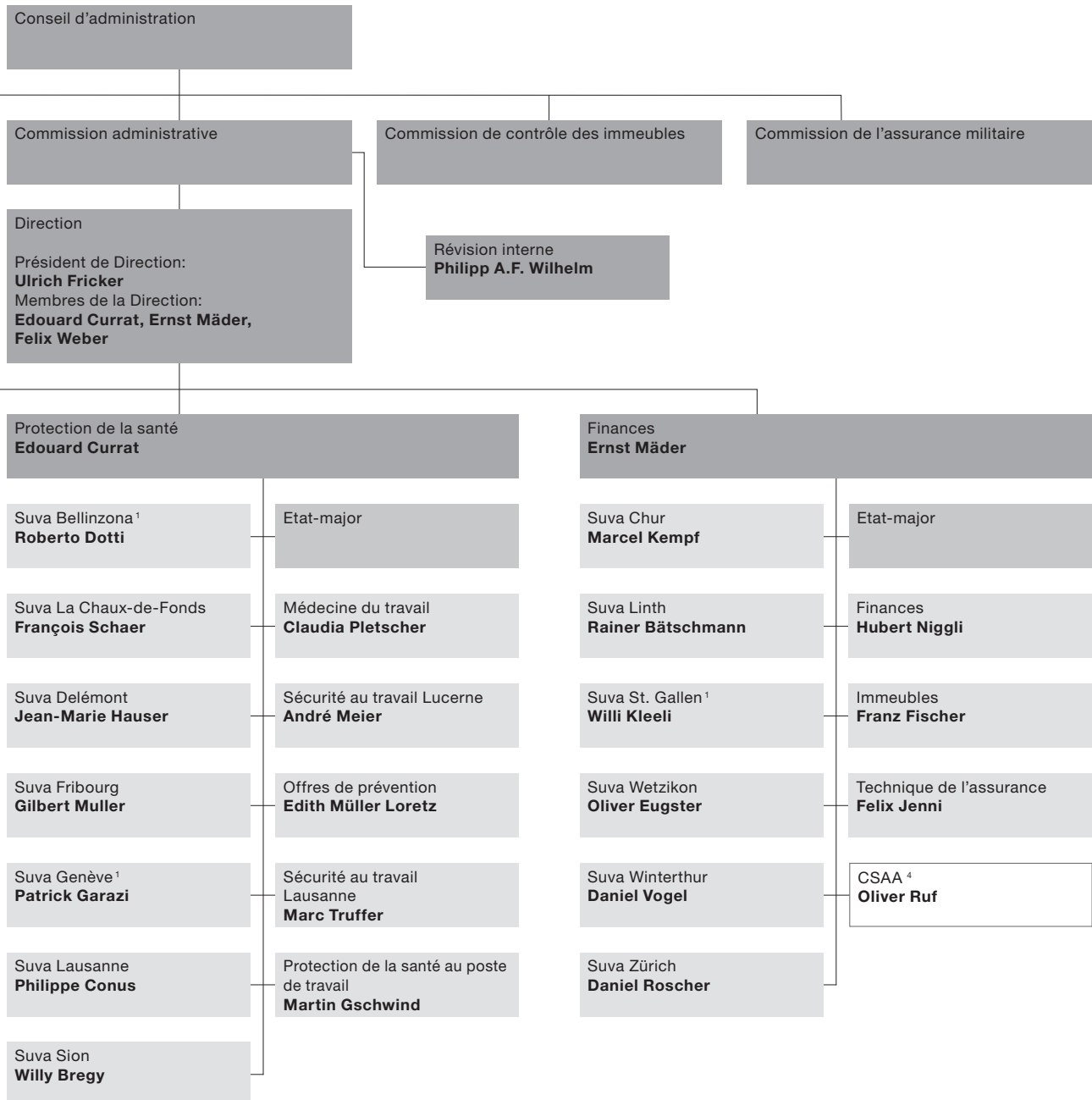


¹ Y compris les antennes de l'assurance militaire

² Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

³ Commission des tarifs médicaux

⁴ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents





Rapport financier

58**Bref commentaire**

59**Compte d'exploitation général**

60**Bilan**

61**Tableau de financement**

62**Tableau des fonds propres**

63**Annexe aux comptes annuels**

75**Rapport de la Commission de contrôle
des finances**

76**Décisions du Conseil d'administration**

77**Commentaires sur les comptes annuels**

80**Comptes d'exploitation**

90**Comparaison sur cinq ans**

Des lignes jaunes et noires signalent une zone dangereuse. Dans cette zone, les travailleurs doivent porter les équipements de protection individuelle nécessaires. Pour les travaux de montage, il peut s'agir d'une paire de gants et d'une casquette anti-heurt.

Bref commentaire sur l'exercice 2015

Généralités

Le résultat d'exploitation de la Suva pour l'exercice 2015 s'est établi à 27,0 millions de francs. Après restitution de fonds de compensation à hauteur de 47,7 millions, il en est résulté un excédent de charges de 20,7 millions (2014: excédent de produits de 106,0 millions).

Commentaire technique

Les recettes de primes ont marqué une légère progression de 0,8 % en 2015 également. En hausse de 0,9 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP), les taux de prime moyens ont baissé de 0,7 % dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP).

S'agissant des frais de traitement, les coûts par cas ont augmenté de 3,0 % pendant l'exercice 2015. Les coûts des traitements ambulatoires sont restés largement stables tandis que ceux des prestations stationnaires s'inscrivaient en hausse.

En plus des frais de traitement, la Suva a versé 1,3 milliard de francs d'indemnités journalières en 2015. Parallèlement, le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées a diminué, passant de 1714 à 1605 d'une année à l'autre. En moyenne, une nouvelle rente d'invalidité viagère nécessitait l'an dernier un capital de couverture de 322 000 francs (313 000 francs en 2014).

Après le passage aux nouvelles bases techniques intervenu le 1^{er} janvier 2014, les charges générées par la variation des provisions techniques ont été nettement moins élevées en 2015 que l'année précédente et représentent encore 290,3 millions de francs.

Sur une base comparable, le compte risque affiche un résultat positif de 27,1 millions de francs (29,8 millions en 2014).

Commentaire financier

La Suva a réalisé en 2015 une performance d'ensemble de 1,2 %, un résultat inférieur à la moyenne des dix dernières années. L'apport fourni par l'immobilier, les obligations, les actions, les hedge funds et le private equity a notamment été positif. Les taux d'intérêt négatifs appliqués sur le marché monétaire et des capitaux suisse grèvent considérablement les perspectives pour les prochaines années.

Les valeurs immobilisées ont très légèrement augmenté en 2015, passant de 46,3 à 46,4 milliards de francs. Le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a légèrement diminué, passant de 134,2 % fin 2014 à 133,6 % un an plus tard.

Sur cette toile de fond, le résultat financier (charges liées à l'intérêt technique comprises) s'établit à 15,2 millions de francs (242,0 millions en 2014).

Frais d'exploitation

La Suva a géré ses ressources avec parcimonie, comme à son habitude. A peine plus élevés que l'année précédente (1,1 %), les frais d'exploitation ont atteint 557,3 millions de francs et sont intégralement couverts par les recettes provenant du supplément de prime.

Lucerne, le 11 avril 2016

Le président de Direction:
Felix Weber

Les membres de la Direction:
Edouard Currat
Ernst Mäder
Daniel Roscher

Compte d'exploitation général 2015

	N° réf. ¹⁾	2015	2014
		1000 CHF	1000 CHF
Primes	1	4 239 647	4 206 952
Produits des intérêts techniques		648 021	649 662
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 345 898	-1 305 850
Indemnités journalières		-1 332 925	-1 320 413
Rentes et indemnités en capital		-1 395 724	-1 395 060
Allocations de renchérissement aux rentiers		-265 344	-275 513
Recettes de recours		154 123	181 315
Prestations d'assurance payées		-4 185 768	-4 115 521
Provisions pour prestations de courte durée		-157 000	-141 700
Provisions pour prestations de longue durée		-126 132	-263 095
Provisions pour allocations de renchérissement		-7 163	-2 971
Variation des provisions techniques	11	-290 295	-407 766
Charges des sinistres		-4 476 063	-4 523 287
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		93 331	93 420
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-91 187	-91 343
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		197 218	191 507
Autre résultat technique		199 362	193 584
Frais d'exploitation	2	-557 326	-551 283
Versement réglementaire à la réserve générale²⁾		-41 890	-41 280
Résultat technique		11 751	-65 652
Résultat des placements	3	711 360	937 402
Charges des intérêts techniques		-648 021	-649 662
Autres produits financiers		-2 819	401
Frais de gestion des placements	4	-45 298	-46 179
Résultat financier		15 222	241 962
Résultats de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		26 973	176 310
Réduction du fonds de compensation		-47 687	-70 479
Résultats de l'exercice après réduction du fonds de compensation		-20 714	105 831
Réserves: prélèvement/dotation		-20 714	105 831
Affectation du résultat de l'exercice		-20 714	105 831

¹⁾ voir annexe à partir de la page 63

²⁾ conformément à l'art. 111 al. 1 OLAA

Bilan au 31 décembre 2015

		2015	2014
	N° réf. ¹⁾	1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Valeurs immobilisées		40 260 714	39 066 615
Placements	5	39 957 237	38 763 352
Immobilisations incorporelles	6	254 221	250 546
Immobilisations corporelles	7	49 256	52 717
Actif circulant		4 199 886	1 614 268
Créances	8	3 150 560	517 839
Disponibilités	9	789 800	861 746
Stocks de matériel et d'articles manufacturés de la sécurité au travail		1 836	2 185
Comptes de régularisation actifs	10	257 690	232 498
Total de l'actif		44 460 600	40 680 883
Passif			
Réserves générales		1 292 221	1 250 253
Fonds de compensation		1 415 209	1 436 001
Fonds propres		2 707 430	2 686 254
Provisions pour prestations de courte durée		8 372 100	8 215 100
Provisions pour prestations de longue durée		23 895 600	23 769 468
Provisions pour allocations de renchérissement		37 148	29 986
Provisions techniques	11	32 304 848	32 014 554
Provisions non techniques	12	5 667 484	4 673 610
Engagements financiers	5	11 576	81 576
Fonds étrangers à long terme		37 983 908	36 769 740
envers les fournisseurs et les prestataires	13	40 162	291 016
autres	14	212 108	204 760
Engagements à court terme		252 270	495 776
Comptes de régularisation passifs	15	3 516 992	729 113
Fonds étrangers à court terme		3 769 262	1 224 889
Fonds étrangers		41 753 170	37 994 629
Total du passif		44 460 600	40 680 883

¹⁾ voir annexe à partir de la page 63

Tableau de financement 2015

	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	-20 714	105 831
Provision pour prestations de longue durée	126 132	263 095
Provision pour prestations de courte durée	157 000	141 700
Provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC	7 163	2 970
Provision pour risques découlant des placements	1 004 904	902 502
Provision pour développement de l'entreprise	-12 754	-8 398
Dotations au fonds pour l'entretien et la rénovation des immeubles	1 714	1 250
Augmentation du Fonds de secours	138	593
Corrections de valeur sur les placements	1 130 019	-264 302
Corrections de valeur sur les immeubles d'exploitation	59 344	48 560
Corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles	28 383	-688
Corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	12 392	12 632
Versements aux réserves générales	41 890	41 280
Dépenses et recettes sans influence sur les liquidités	2 556 325	1 141 194
Créances de primes	-2 629 487	-146 037
Autres avoirs à court terme	-3 235	-14 153
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	349	153
Comptes de régularisation actifs	-25 192	6 211
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	-243 506	-82 251
Comptes de régularisation passifs	2 787 879	114 224
Variation de l'actif circulant	-113 192	-121 854
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	2 422 419	1 125 171
Investissements nets sur le marché monétaire	-286 811	313 094
Investissements nets sur le marché des capitaux	-1 914 482	-912 949
Investissements nets en immeubles de placement	-122 612	-100 427
Investissements nets dans les immeubles d'exploitation	-58 988	-48 916
Investissements nets en immobilisations incorporelles	-32 058	-53 115
Investissements nets en immobilisations corporelles	-9 286	-18 145
Flux de trésorerie découlant des investissements	-2 424 236	-820 459
Hypothèques passives: remboursements et investissements	-70 000	602
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-129	-110
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	-70 129	492
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	-71 947	305 204
+ Ancien solde du flux de trésorerie	861 746	556 542
= Nouveau solde du flux de trésorerie	789 800	861 746

Tableau des fonds propres 2015

	AAP	AANP	AFC	AAC	Cliniques	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales selon art. 111 OLAA						
Etat au 1 ^{er} janvier 2014	563 156	611 210	6 631	27 976	–	1 208 973
Attribution réglementaire	16 918	22 311	216	1 835	–	41 280
Etat au 31 décembre 2014	580 074	633 521	6 847	29 811	–	1 250 253
Attribution réglementaire	17 152	22 582	216	1 940	–	41 890
Etat au 31 décembre 2015	597 226	656 103	7 063	31 751	–	1 292 143
Réserves générales						
Etat au 1 ^{er} janvier 2014	–	–	–	–	–	–
Attribution réglementaire	–	–	–	–	–	–
Etat au 31 décembre 2014	–	–	–	–	–	–
Attribution réglementaire	–	–	–	–	78	78
Etat au 31 décembre 2015	–	–	–	–	78	78
Fonds de compensation						
Etat au 1 ^{er} janvier 2014	648 622	579 049	34 931	67 568	–	1 318 629
Attribution	87 248	75 588	4 979	8 495	–	61 527
Réduction	–70 479	–	–	–	–	–49 986
Etat au 31 décembre 2014	665 391	654 637	39 910	76 063	–	1 330 170
Attribution	34 019	–	11 376	34 268	–	79 663
Prélèvement	–	–52 768	–	–	–	–52 768
Réduction	–47 687	–	–	–	–	–47 687
Etat au 31 décembre 2015	651 723	601 869	51 286	110 331	–	1 415 209
Total des fonds propres	1 248 949	1 257 972	58 349	142 082	78	2 707 430

Annexe aux comptes annuels 2015

Généralités

Gouvernance d'entreprise

Bien qu'étant un établissement de droit public autonome de la Confédération non coté en Bourse, la Suva se réfère, pour son information financière, aux directives déterminantes en matière de gouvernance d'entreprise telles que les Swiss GAAP RPC. Elle tient toutefois compte des particularités découlant notamment de la forme juridique et de l'organisation définies dans les prescriptions légales.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date d'impression du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'influencer de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice.

Principes d'évaluation

Principes de base

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont fondés sur les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les bases de calcul établies le 1^{er} septembre 1998 par le DFI (estimation des provisions techniques) et les normes comptables Swiss GAAP RPC. Les exceptions suivantes restent valables:

- Swiss GAAP RPC 2, 14
Les placements sont évalués en majeure partie à la valeur la plus basse, tout en maintenant la provision pour fluctuations de valeur.
- Swiss GAAP RPC 23
Il est notamment renoncé aux provisions requises pour les allocations de renchérissement, car la LAA prescrit que ces dernières doivent être financées à partir du produit des capitaux ou au moyen de primes de répartition (art. 90 LAA). Par ailleurs, des provisions peuvent être constituées pour les frais d'exploitation à des fins de compensation.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de ré-assurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

Obligations en francs suisses

Les obligations libellées en francs suisses sont portées au bilan selon la méthode linéaire dite du coût amorti («amortized cost»). La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi répartie de manière uniforme sur la période restante. Pour les emprunts remboursables par anticipation, il est tenu compte de la durée réduite restant à courir et d'une éventuelle prime. L'application de cette méthode rompt avec le principe d'imparité pour ce poste du bilan.

Autres placements sur les marchés financiers

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur vénale («juste valeur», cours boursier) si celle-ci est plus basse à la date du bilan. Le titre est estimé selon le principe de la valeur la plus basse jusqu'à sa vente.

Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les pertes potentielles détectées font l'objet de corrections de valeur sur la base d'évaluations individuelles et en tenant compte du risque de contrepartie.

Instruments dérivés

L'ensemble des contrats sur instruments financiers dérivés en cours à la date du bilan est comptabilisé aux valeurs actuelles.

Immeubles de placement

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur coût d'acquisition ou de revient. Si la valeur de marché est inférieure, il est procédé à une correction de valeur sur cette base. Les éventuelles reprises de valeur ultérieures ne sont pas comptabilisées.

Participations

Les participations (à caractère d'infrastructure et dans des œuvres communes des assureurs) sont portées au bilan au prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2015	2014
	en CHF	en CHF
1 EUR	1.0877	1.2030
1 GBP	1.4770	1.5486
1 USD	1.0020	0.9943
1 CAD	0.7240	0.8556
100 JPY	0.8337	0.8308
1 AUD	0.7305	0.8125

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées par l'entreprise, telles que les logiciels informatiques, sont portées à l'actif du bilan dans la mesure où elles représentent une valeur de plus de 500 000 francs lors de leur achat ou au terme du projet.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois à cinq ans, voire de vingt ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3 ans

Stocks de matériel

Le matériel acheté et les produits de sécurité finis en stock sont évalués à leur coût d'acquisition ou de fabrication, mais au maximum à la valeur nette du marché. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées en fonction des engagements financiers auxquels la Suva devra probablement faire face envers les assurés et les victimes d'accident. A cet égard, les capitaux de couverture afférents aux rentes courantes à la date de clôture du bilan sont évalués conformément aux bases de calcul édictées par le DFI avec effet au 1^{er} janvier 2014. Les allocations de renchérissement en cours et futures sont financées selon le système de répartition, conformément à l'art. 90 LAA, et ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions pour accidents non liquidés sont déterminées au moyen de méthodes actuarielles reconnues sur la base des valeurs empiriques des années précédentes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune

obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

Autres réserves à destination spéciale

Sous ce poste sont constituées des corrections de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes décelables en vertu du principe de prudence. En outre, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires d'un point de vue économique sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Impôts et redevances

Les impôts et redevances sont imputés aux charges de l'exercice durant lequel l'état de fait économique intervient.

Leasing

Les contrats de leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 13.

Cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon

Les cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon ne possèdent pas de personnalité juridique propre et sont subordonnées à la direction unique de la Suva. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois largement autonomes et tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse), qui comporte des prescriptions ad hoc pour l'établissement des comptes.

Les cliniques figurent dans les comptes annuels de la Suva à titre d'établissements. Les chiffres d'affaires

internes ne sont pas éliminés; de même, le résultat des cliniques et les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

En matière de prévoyance professionnelle, nos collaborateurs sont affiliés à la fondation, juridiquement indépendante, constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, qui est financée par les cotisations de l'employeur et du personnel. L'ensemble du personnel est assuré, à l'exception des apprentis dont le salaire n'atteint pas le montant limite prévu par la LPP. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Pour les membres de la Direction, il existe une affiliation à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Transactions avec des parties liées

La Suva n'effectue pas de transactions avec des personnes ou des organisations liées.

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas considérés comme des parties liées.

Dépréciation d'actifs

La valeur des actifs est réexaminée chaque année à la date de clôture du bilan. En cas d'indices de dépréciation, il est procédé au calcul de la valeur réalisable (test de dépréciation). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable ou d'usage, une correction de valeur est effectuée par le biais d'un amortissement dans le compte de résultats.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes

	2015	2014	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 394 668	1 397 764	-0,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) y compris primes de l'assurance par convention	1 860 714	1 835 705	1,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 114	19 197	-0,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	172 586	163 238	5,7
Assurance militaire (MV)	16 973	17 671	-3,9
Primes nettes	3 464 055	3 433 575	0,9
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	163 064	163 092	-0,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	237 803	241 384	-1,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	2 263	2 204	2,7
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	19 848	18 772	5,7
Supplément de prime pour frais administratifs	422 978	425 452	-0,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	90 861	91 032	-0,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	13 942	13 751	1,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	326	311	4,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 257	1 189	5,7
Supplément de prime pour la prévention des accidents	106 386	106 283	0,1
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	98 093	98 270	-0,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	130 372	128 575	1,4
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	228 465	226 845	0,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	14 773	10 674	38,4
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	13 538	9 857	37,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	248	173	43,4
Supplément pour paiement par tranches	28 559	20 704	37,9
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 387	1 425	-2,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 833	1 854	-1,1
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	22	18	22,2
Intérêts moratoires	3 242	3 297	-1,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-6 036	-3 949	52,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-7 922	-5 053	56,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-80	-202	-60,4
Pertes nettes sur primes	-14 038	-9 204	52,5
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation	4 239 647	4 206 952	0,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-47 687	-70 479	-32,3
Réduction du fonds de compensation	-47 687	-70 479	-32,3
Total des primes (montant brut)	4 191 960	4 136 473	1,3

2. Frais d'exploitation

	2015	2014	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	447 957	451 040	-3 083	-0,7
Indemnités à des tiers	29 908	38 199	-8 291	-21,7
Frais de justice et de consultation	16 169	15 684	485	3,1
Mobilier, machines et véhicules	3 111	4 469	-1 358	-30,4
Charges informatiques	96 933	99 394	-2 461	-2,5
Frais de locaux	42 211	48 987	-6 776	-13,8
Frais de bureau et d'administration	36 606	36 885	-279	-0,8
Coût du matériel et frais spéciaux	13 701	17 339	-3 638	-21,0
Corrections de valeur	29 704	28 405	1 299	4,6
Autres charges	-273	21 723	-21 996	-101,3
Total des frais d'exploitation bruts	716 027	762 125	-46 098	-6,0
Recettes des produits et prestations ¹⁾	-31 686	-30 265	1 421	4,7
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan ²⁾	-127 014	-180 577	-53 563	-29,7
Total des frais d'exploitation nets	557 327	551 283	6 044	1,1

¹⁾ y compris résultats d'exploitation des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion (pas de répartition sur les branches d'assurance)

²⁾ y compris produit résultant de l'inscription à l'actif du bilan d'immobilisations incorporelles conformément aux Swiss GAAP RPC

Répartition des frais d'exploitation sur les branches d'assurance	2015 AAP	2014 AAP	2015 AANP	2014 AANP	2015 AFC	2014 AFC	2015 AAC	2014 AAC	2015 MV	2014 MV	2015 Total	2014 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	174 859	164 681	234 088	239 503	1 975	1 192	15 507	16 394	21 281	20 660	447 710	442 430
Prévention des accidents et maladies professionnels	93 331	93 420	-	-	-	-	-	-	-	-	93 331	93 420
Prévention des accidents non professionnels	-	-	15 106	14 245	-	-	1 257	1 188	-	-	16 363	15 433
Total	268 190	258 101	249 194	253 748	1 975	1 192	16 764	17 582	21 281	20 660	557 404	551 283

Indications concernant l'Institution de Prévoyance (avantage ou engagement économique et charges de prévoyance)

	31.12.15 Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	31.12.15 Part économique de l'entreprise	31.12.14 Part économique de l'entreprise	2015 Variation avec effet sur le résultat	2015 Cotisations ajustées à la période	2015 Charges de prévoyance dans frais de personnel	2014 Charges de prévoyance dans frais de personnel
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Plan de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	0	0	0	0	57 967	57 967	67 517

3. Résultat des placements

	2015	2014	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-2 676	2 450	-209,2
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	117 279	122 135	-4,0
Obligations	330 274	364 797	-9,5
Placements immobiliers indirects	45 759	50 031	-8,5
Immeubles de placement	201 032	191 861	4,8
Actions	136 651	132 384	3,2
Placements alternatifs	260 714	184 546	41,3
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	3 947	7	-
Produit courant	1 092 980	1 048 211	4,3
Disponibilités	2 231	610	265,4
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	17 541	621	-
Obligations	657 316	800 624	-17,9
Placements immobiliers indirects	157 270	60 893	158,3
Immeubles de placement	17 589	0	-
Actions	1 483 403	1 020 820	45,3
Placements alternatifs	239 916	630 110	-61,9
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	7 127 985	4 168 022	71,0
Gain résultant de l'aliénation	9 703 251	6 681 700	45,2
Total du produit des placements	10 796 231	7 729 911	39,7
Disponibilités	-697	-1 082	-35,6
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-45 294	-4 638	876,5
Obligations	-632 636	-651 106	-2,8
Placements immobiliers indirects	-28 705	-3 858	644,1
Immeubles de placement	0	-1 049	-100,0
Actions	-214 106	-231 526	-7,5
Placements alternatifs	-430 619	-580 665	-25,8
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-6 597 891	-4 680 384	41,0
Perte résultant de l'aliénation	-7 949 948	-6 154 309	29,2
Disponibilités	-53 989	12 754	-523,3
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-7 133	-1 379	417,4
Obligations	-389 030	44 936	-965,7
Placements immobiliers indirects	-33 038	-17 874	84,8
Immeubles de placement	-10 237	-46 785	-78,1
Actions	-145 383	121 891	-219,3
Placements alternatifs	-182 546	495 462	-136,8
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-308 664	-344 703	-10,5
Corrections de valeur	-1 130 019	264 302	-527,5
Total des charges résultant des placements	-9 079 967	-5 890 007	54,2
Dotation à la provision pour risque découlant des placements	-1 004 904	-902 502	11,3
Résultat des placements	711 360	937 402	-24,1

4. Frais de gestion des placements

	2015	2014	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 256	1 181	6,4
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 982	5 010	-0,6
Obligations	7 426	7 275	2,1
Placements immobiliers indirects	1 378	1 374	0,3
Immeubles de placement	15 396	15 841	-2,8
Actions	7 310	7 228	1,1
Placements alternatifs	6 661	7 404	-10,0
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	889	866	2,7
Total des frais de gestion des placements	45 298	46 179	-1,9

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes sont compensés avec les produits.

5. Placements

Catégorie	31.12.14	2015	31.12.15	31.12.14	31.12.15
	Existant	Variation de valeur	Valeur comptable	Existant	Valeur de marché
	1000 CHF	1000 CHF	Existant	Existant	Existant
			1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités ¹⁾	1 711 317	232 822	1 944 139	1 711 318	1 944 139
Hypothèques	419 640	80 322	499 962	419 640	499 962
Prêts et crédits syndiqués ²⁾	5 604 256	118 572	5 722 828	5 604 256	5 722 828
Obligations en CHF	7 050 127	881 424	7 931 551	7 577 294	8 477 927
Obligations en monnaies étrangères	5 044 132	-480 851	4 563 281	5 508 317	4 847 653
Placement immobiliers indirects	1 152 583	-101 468	1 051 115	1 491 424	1 355 887
Immeubles de placement ³⁾	3 867 709	111 470	3 979 179	4 644 220	4 826 098
Actions suisses	1 859 676	192 685	2 052 361	3 285 200	3 332 358
Actions étrangères	5 205 278	464 326	5 669 604	7 273 611	6 917 041
Placements alternatifs	7 061 627	-262 662	6 798 965	8 922 388	8 684 484
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-212 993	-42 753	-255 746	-151 532	-205 594
Total	38 763 352	1 193 886	39 957 237	46 286 134	46 402 782

¹⁾ Y compris les comptes de trésorerie pour placements, d'une valeur de 2480,2 millions de francs (2813,8 millions en 2014). Certaines parties des comptes de trésorerie servant de garanties collatérales, l'état des disponibilités est inférieur à l'état des comptes de trésorerie.

²⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail

³⁾ Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant total de 11,6 millions de francs.

Valeur d'assurance des immeubles de placement en fin d'année

	2015	2014	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles de placement	4 314 839	4 164 796	3,6

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			Total
	31.12.15	31.12.14	Positive	Négative	Total	
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	15 913 740	17 024 118	30 764	-334 947	-304 183	-374 445
Total couverture	15 913 740	17 024 118	30 764	-334 947	-304 183	-374 445
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 400 246	1 893 357	0	0	0	0
Credit Default Swaps (OTC)	420 284	0	2 322	0	2 322	0
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 505 564	1 101 057	26 999	-72 710	-45 711	-30 191
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	3 326 094	2 994 414	29 320	-72 710	-43 389	-30 191
Contrats à terme sur actions (ETD)	810 562	771 425	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/volatilité (ETD)	121 260	48 951	0	0	0	0
Options sur actions (OTC)	0	0	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	931 822	820 377	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	188 833	289 442	6 760	-7 491	-730	32 709
Total des opérations à terme sur devises	188 833	289 442	6 760	-7 491	-730	32 709
Swaps d'indices (OTC)	558 522	409 612	765	0	765	0
Total des swaps d'indices	558 522	409 612	765	0	765	0
Total négoce	5 005 272	4 513 845	36 846	-80 200	-43 354	2 518
Total des dérivés	20 919 012	21 537 963	67 610	-415 147	-347 537	-371 926
Couverture des dérivés OTC (CSA)			137 787	-11 547	126 240	247 825

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over the counter, OTC), des contrats de garantie (Credit Support Annex, CSA) ont été conclus avec certaines contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants, de sorte que l'exposition nette au risque de crédit relatif à ces contreparties est pratiquement éliminée. A fin 2015, la valeur des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit -347,5 millions de francs (-371,9 millions en 2014) était donc couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de 126,2 millions (247,8 millions en 2014).

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2015 des positions pour un total de 380,0 millions de francs à titre de créancier («cash provider»). Comme il est d'usage sur

le marché suisse des repo, ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

Les autres engagements non inscrits au bilan s'élèvent à 2221,5 millions de francs au 31.12.2015 (1919,6 millions en 2014). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2182,3 millions de francs dans le domaine du private equity (1837,5 millions en 2014) et de 13,8 millions dans celui des hypothèques (24,0 millions)
- prêts à terme avec date de paiement en 2016 pour un montant de 14,6 millions de francs (46,1 millions)
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 10,8 millions de francs (12,0 millions)

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

6. Immobilisations incorporelles	Logiciels acquis		Logiciels développés		Total immobilisations incorporelles	
	2015 1000 CHF	2014 1000 CHF	2015 1000 CHF	2014 1000 CHF	2015 1000 CHF	2014 1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	0	50	250 546	196 693	250 546	196 743
Coûts d'acquisition						
Etat au 1 ^{er} janvier	4 688	4 688	344 203	291 087	348 891	295 775
Entrées	-	-	33 531	70 225	33 531	70 225
Sorties	-	-	-1 473	-17 109	-1 473	-17 109
Etat au 31 décembre	4 688	4 688	376 261	344 203	380 949	348 891
Corrections de valeur cumulées						
Etat au 1 ^{er} janvier	-4 688	-4 638	-93 657	-94 394	-98 345	-99 032
Amortissements planifiés	-	-50	-29 856	-16 372	-29 856	-16 422
Sorties	-	-	1 473	17 109	1 473	17 109
Etat au 31 décembre	-4 688	-4 688	-122 040	-93 657	-126 728	-98 345
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0	254 221	250 546	254 221	250 546

7. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploitation		Immeubles en construction		Aménagements individualisés		Autres immobilisations corporelles		Total des immobilisations corporelles	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	0	0	356	0	47 470	43 752	4 891	3 096	52 717	46 848
Coûts d'acquisition										
Etat au 1 ^{er} janvier	447 146	398 586	356	0	114 885	102 597	16 281	10 424	578 668	511 607
Entrées	59 344	48 560	-	356	7 046	12 288	2 240	5 857	68 630	67 061
Sorties	0	-	-356	-	-	-	-	-	-356	0
Etat au 31 décembre	506 490	447 146	0	356	121 931	114 885	18 521	16 281	646 942	578 668
Corrections de valeur cumulées										
Etat au 1 ^{er} janvier	-447 146	-398 586	-	-	-67 415	-58 845	-11 390	-7 328	-525 951	-464 759
Amortissements planifiés	-59 344	-48 560	-	-	-8 705	-8 570	-3 686	-4 062	-71 735	-61 192
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Etat au 31 décembre	-506 490	-447 146	-	-	-76 120	-67 415	-15 076	-11 390	-597 686	-525 951
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0	0	356	45 811	47 470	3 445	4 891	49 256	52 717

Valeur d'assurance des immobilisations corporelles en fin d'année	2015	2014	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles d'exploitation	283 703	302 880	-6,3
Autres immobilisations corporelles	161 742	161 494	0,2
Total de la valeur d'assurance	445 445	464 374	-4,1

8. Créances	2015	2014	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 612 687	402 801	548,6
Débiteurs recours	431 225	-	-
Débiteurs prestations d'assurance	12 442	-	-
Gestion externe d'immeubles	26 751	29 323	-8,8
Créances d'impôts anticipés	52 802	37 461	41,0
Compte séparé AP/MP (CFST)	30 352	30 416	-0,2
Du croire	-26 645	-21 648	23,1
Autres créances	10 946	39 486	-72,3
Total des créances	3 150 560	517 839	508,4

Du fait du passage à la nouvelle application d'assurance, les primes facturées pour l'année suivante figurent parmi les créances, avec une contre-écriture dans les comptes de régularisation passifs (cf. tableau 15). Les primes à rembourser sont par conséquent égales à zéro (cf. tableau 13).

9. Disponibilités	2015	2014	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Caisse	271	406	-33,3
Poste	764 540	815 539	-6,3
Banques	24 989	45 801	-45,4
Total des disponibilités	789 800	861 746	-8,3

10. Comptes de régularisation actifs	2015	2014	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Intérêts courus	191 422	210 303	-9,0
Autres	66 268	22 195	198,6
Total des comptes de régularisation actifs	257 690	232 498	10,8

11. Provisions techniques¹⁾

	Provisions pour prestations de courte durée		Provisions pour prestations de longue durée		Provisions pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 605 800	2 574 500	10 912 524	10 879 000	-	-	13 518 324	13 453 500
AANP	5 361 400	5 250 600	12 011 771	11 912 030	-	-	17 373 171	17 162 630
AFC	45 800	46 500	212 383	221 224	3 139	2 010	261 322	269 734
AAC	359 100	343 500	758 922	757 214	34 009	27 976	1 152 031	1 128 690
Total des provisions techniques	8 372 100	8 215 100	23 895 600	23 769 468	37 148	29 986	32 304 848	32 014 554

¹⁾ L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

12. Provisions non techniques

	Provisions pour risques découlant des placements		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2015 1000 CHF	2014 1000 CHF	2015 1000 CHF	2014 1000 CHF	2015 1000 CHF	2014 1000 CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	4 347 251	3 444 749	326 359	333 025	4 673 610	3 777 774
Constitution	1 004 904	902 502	14 797	50 669	1 019 701	953 171
Utilisation	0	0	-25 827	-57 335	-25 827	-57 335
Etat au 31 décembre	5 352 155	4 347 251	315 329	326 359	5 667 484	4 673 610

13. Engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires

	2015	2014	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes à rembourser	-	154 853	-100,0
Créanciers prestations d'assurance	8 979	105 728	-91,5
Créanciers fournisseurs	29 686	28 939	2,6
Autres créanciers	1 497	1 496	0,1
Créanciers	40 162	136 163	-70,5
Total des engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires	40 162	291 016	-86,2

14. Autres engagements à court terme

	2015	2014	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Co-assurance	66 456	65 979	0,7
CFST/placement	41 000	38 000	7,9
Assurance militaire, compte de fonctionnement	53 106	55 785	-4,8
Autres	51 546	44 996	14,6
Total des autres engagements à court terme	212 108	204 760	3,6

15. Comptes de régularisation passifs

	2015	2014	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes anticipées	-	679 291	-100,0
Primes facturées à l'avance	3 029 672	-	-
Recours	390 001	-	-
Comptes de passage Syrius	29 093	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	68 226	49 822	36,9
Total des comptes de régularisation passifs	3 516 992	729 113	382,4

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, la société de révision Ernst & Young SA a procédé à une vérification, axée sur le risque, des comptes annuels 2015 de la Suva. En outre, la Commission de contrôle des finances a chargé la société de révision de vérifier le montant des suppléments de prime perçus au titre de la prévention des accidents et maladies professionnels ainsi que le montant des primes nettes correspondantes de l'année 2015. Les postes actuariels ont été contrôlés par l'expert mathématicien du Conseil d'administration, le professeur Philippe Maeder.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, la société Ernst & Young SA nous a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil d'administration et de la Direction.

Se fondant sur les rapports de la société Ernst & Young SA relatifs aux contrôles exécutés selon les principes en usage dans la profession et sur celui de l'expert mathématicien concernant la révision actuarielle à laquelle il a procédé, la Commission de contrôle des finances estime que lesdits rapports constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels. Selon l'évaluation effectuée par les réviseurs chargés du mandat de la Commission de contrôle des finances, les comptes annuels répondent aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation internes de la Suva.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil d'administration d'approuver les comptes annuels 2015 et d'en donner décharge à la Direction.

Lucerne, le 27 avril 2016

Commission de contrôle des finances

Le président:

Roman Rogger

Le vice-président:

Urs Masshardt

Les membres:

Judith Bucher

Monika Bütler

Silvia Huber

La secrétaire:

Barbara Häseli

Décisions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 27 avril 2016 concernant la vérification des comptes de la Suva pour l'exercice 2015.

- 1.** Le rapport de gestion et les comptes annuels 2015 de la Suva sont approuvés.
- 2.** Les versements aux réserves générales prévus à l'art. 111 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents du 20 décembre 1982 sont fixés à 1 % des rentrées de primes à la charge du compte actuariel.
- 3.** Un montant de 1 004 904 055 francs est alloué à la provision pour risques découlant des placements par le débit du compte des produits financiers.
- 4.** L'excédent de charges de 13 667 555 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est prélevé sur le fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 5.** L'excédent de charges de 52 767 538 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est prélevé sur le fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 6.** L'excédent de produits de 11 376 037 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

7. L'excédent de produits de 34 267 386 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

8. Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.

9. Décharge est donnée à la Direction et aux responsables de la tenue des comptes.

Le Conseil d'administration exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis au Conseil fédéral en vue de leur approbation.

Lucerne, le 10 juin 2016

Au nom du Conseil d'administration
Le président: Markus Dürri
Le secrétaire général: Marc Epelbaum

Commentaires sur les comptes annuels 2015

Placements en capitaux

Année de placement 2015

La Suva a réalisé une performance de 1,2 % sur ses placements durant l'exercice 2015. Les catégories d'actifs constituées par les obligations, les actions, les marchés privés et l'immobilier ont en particulier fourni un apport positif au résultat. La situation a été plus difficile pour les placements dans les pays émergents, en or et en matières premières. Malgré l'abandon du cours plancher face à l'euro, l'impact des cours de change a pu être largement limité grâce à un taux de couverture élevé. La stratégie de placement de la Suva est axée sur le long terme et repose sur une large diversification. La moitié environ de la fortune est investie en titres à revenu fixe et un peu plus de 20 % en actions, le solde du portefeuille étant réparti sur l'immobilier, l'or et les placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2015 s'est soldé pour la Suva par une performance de 1,2 % (7,0 % en 2014). La valeur de marché des placements (sans les disponibilités de l'actif circulant) au 31.12.2015 s'établit à 46 402,8 millions de francs (46 286,1 millions en 2014).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2015 s'est soldé par un rendement direct de 2,2 % (2,2 % en 2014).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2011	2,4	0,2
2012	2,3	8,6
2013	2,3	4,7
2014	2,2	7,0
2015	2,2	1,2
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	4,3
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	4,3

Le degré de couverture financière au 31.12.2015 s'établit à 133,6 %, ce qui constitue une solide assise financière.

	2015	2014	au 31.12.2015	au 31.12.2014
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres (securities lending)				
Prêt de titres	7 757	7 548	3 466 406	3 923 352

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3 522 509 000 francs en nantissement des prêts de titres.

Réserves latentes	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	0	0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	0	0
Obligations	830 749	991 351
Placements immobiliers indirects	304 772	338 841
Immeubles de placement	846 919	776 511
Actions	2 527 434	3 493 856
Placements alternatifs	1 885 519	1 860 761
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	50 152	61 461
Total	6 445 545	7 522 782

Les réserves pour risques découlant des placements s'élèvent au total à 11 797,7 millions de francs. Elles se composent des réserves latentes, d'un montant de 6445,5 millions, et de la provision pour risques découlant des placements, qui se chiffre à 5352,2 millions.

Frais d'exploitation

Suppléments de prime destinés au financement des frais d'exploitation

Les recettes générées durant l'exercice par les suppléments de prime perçus au titre des frais administratifs pour l'exploitation de l'assurance se sont établies à 423,0 millions de francs (425,5 millions en 2014). Avec ces fonds, la Suva finance les frais de fonctionnement de l'assurance.

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents professionnels

La Suva a encaissé un montant de 91,2 millions de francs (91,3 millions en 2014) provenant du supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance-accidents des chômeurs. Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ce montant a été versé sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Par ailleurs, la CFST rembourse à la Suva les dépenses résultant de ses fonctions d'organe d'exécution de la sécurité au travail. A ce titre, la Suva a été indemnisée à concurrence d'un montant de 93,3 millions de francs durant l'exercice écoulé (93,4 millions en 2014).

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents non professionnels

En vertu de l'art. 88 LAA, la Suva prélève des suppléments de prime au titre de la sécurité durant les loisirs sur les primes nettes de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour l'exercice 2015, ces suppléments se sont chiffrés à 15,2 millions de francs (14,9 millions en 2014). Conformément à l'art. 100 OPA, 80 % de ces fonds, soit 12,2 millions de francs, ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne pour ses activités de prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, de l'habitat et du sport. La Suva utilise le solde disponible pour ses propres actions et campagnes.

Répartition des frais

Les dépenses globales au titre des frais d'exploitation ont augmenté de 6,0 millions de francs, soit 1,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Elles ont été consacrées à raison de 80,3 % (80,3 % en 2014) à l'exploitation de l'assurance, de 16,8 % (16,9 %) à la prévention des accidents et maladies professionnels et de 2,9 % (2,8 %) à la prévention des accidents non professionnels.

Compte d'exploitation

Assurance contre les accidents professionnels

	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	1 762 846	1 762 257
Pertes sur primes (solde)	-6 036	-3 949
Primes	1 756 810	1 758 308
Produits des intérêts techniques	295 402	297 238
Prestations pour soins et remboursement de frais	-423 546	-417 357
Indemnités journalières	-556 107	-551 349
Rentes et indemnités en capital	-610 044	-621 319
Allocations de renchérissement aux rentiers	-126 698	-137 360
Recettes de recours	31 597	35 379
Prestations d'assurance payées	-1 684 798	-1 692 006
Variation des provisions techniques	-64 824	-107 088
Charges des sinistres	-1 749 622	-1 799 094
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	93 331	93 420
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-90 861	-91 032
Autre résultat technique	2 470	2 388
Exploitation de l'assurance	-174 859	-164 681
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-93 331	-93 420
Frais d'exploitation	-268 190	-258 101
Versement réglementaire à la réserve générale	-17 152	-16 918
Résultat technique	19 718	-16 179
Résultat financier	14 301	103 427
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	34 019	87 248
Réduction du fonds de compensation	-47 687	-70 479
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	-13 668	16 769

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance contre les accidents professionnels

Baisse du nombre d'accidents

En 2015, 180 376 accidents et maladies professionnels ont été déclarés auprès de la Suva, soit 1765 cas ou 1,0 % de moins que l'année précédente.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 805 (880 en 2014), celui des rentes de survivants à 143 (125).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels fait apparaître un résultat technique de 19,7 millions de francs (- 16,2 millions en 2014). Les recettes de primes se sont établies à 1756,8 millions (1758,3 millions), les produits des intérêts techniques s'inscrivant quant à eux à 295,4 millions (297,2 millions) et la charge des sinistres à 1749,6 millions (1799,1 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 17,2 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 268,2 millions de francs (258,1 millions en 2014) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 90,9 millions de francs (91,0 millions). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 14,3 millions de francs (103,4 millions en 2014), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 34,0 millions (87,2 millions). Compte tenu de la réduction du fonds de compensation à hauteur de 47,7 millions de francs, il s'ensuit un excédent de charges de 13,7 millions qui est prélevé sur le fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 722,1 millions de francs, soit 0,51 %, pour atteindre 143,5 milliards.

Compte d'exploitation

Assurance contre les accidents non professionnels

	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	2 258 202	2 231 126
Pertes sur primes (solde)	-7 922	-5 053
Primes	2 250 280	2 226 073
Produits des intérêts techniques	327 475	327 125
Prestations pour soins et remboursement de frais	-792 664	-766 800
Indemnités journalières	-676 044	-672 424
Rentes et indemnités en capital	-649 901	-634 642
Allocations de renchérissement aux rentiers	-135 919	-135 617
Recettes de recours	113 295	136 229
Prestations d'assurance payées	-2 141 233	-2 073 254
Variation des provisions techniques	-210 541	-256 696
Charges des sinistres	-2 351 774	-2 329 950
Exploitation de l'assurance	-234 088	-239 503
Prévention des accidents non professionnels	-15 106	-14 245
Frais d'exploitation	-249 194	-253 748
Versement réglementaire à la réserve générale	-22 582	-22 311
Résultat technique	-45 795	-52 811
Résultat financier	-6 973	128 399
Résultat de l'exercice	-52 768	75 588

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance contre les accidents non professionnels

Nombre d'accidents en hausse

En 2015, 265 297 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 3937 cas, ou 1,5 %, par rapport à l'exercice précédent.

Augmentation des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 719 (718 en 2014), celui des rentes de survivants à 130 (88).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels fait apparaître un résultat technique de –45,8 millions de francs (–52,8 millions en 2014). Les recettes de primes se sont établies à 2250,3 millions (2226,1 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 327,5 millions (327,1 millions) et la charge des sinistres à 2351,8 millions (2329,9 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 22,6 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 249,2 millions de francs (253,7 millions en 2014) et les suppléments de prime pour la sécurité durant les loisirs d'un montant de 15,2 millions (14,9 millions). Sur cette somme, 12,2 millions (12,0 millions) ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

Conjugué au résultat financier de –7,0 millions de francs (128,4 millions en 2014), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de charges de 52,8 millions (75,6 millions), qui a été prélevé sur le fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 678,2 millions de francs, soit 0,48 %, pour atteindre 142,8 milliards.

Compte d'exploitation

Assurance facultative des chefs d'entreprise

	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	21 647	21 592
Pertes sur primes (solde)	-80	-202
Primes	21 567	21 390
Produits des intérêts techniques	5 496	5 646
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 490	-5 084
Indemnités journalières	-5 882	-6 413
Rentes et indemnités en capital	-11 236	-11 516
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 139	-888
Recettes de recours	584	805
Prestations d'assurance payées	-23 163	-23 096
Variation des provisions techniques	8 412	673
Charges des sinistres	-14 751	-22 423
Frais d'exploitation de l'assurance	-1 975	-1 192
Versement réglementaire à la réserve générale	-216	-216
Résultat technique	10 121	3 205
Résultat financier	1 255	1 774
Résultat de l'exercice	11 376	4 979

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance facultative des chefs d'entreprise

Diminution des accidents et des nouvelles rentes

A la fin de l'exercice, 8249 personnes (8126 en 2014) étaient assurées à titre facultatif auprès de la Suva. Elles ont subi 1131 accidents (1146). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative s'est établi à 8 (12), celui des rentes de survivants à 2 (1).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise fait apparaître un résultat technique de 10,1 millions de francs (3,2 millions en 2014). Les recettes de primes se sont élevées à 21,6 millions (21,4 millions), les produits des intérêts techniques s'établissant quant à eux à 5,5 millions (5,6 millions) et la charge des sinistres à 14,8 millions (22,4 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 0,2 million de francs dans la réserve générale ainsi que les frais d'exploitation de 2,0 millions (1,2 million).

Conjugué au résultat financier de 1,3 million de francs (1,8 million en 2014), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 11,4 millions (5,0 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 3,4 millions de francs, soit 0,62 %, à 555,8 millions.

Compte d'exploitation

Assurance-accidents des chômeurs

	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	194 017	183 510
Produits des intérêts techniques	19 648	19 653
Prestations pour soins et remboursement de frais	-52 212	-51 045
Indemnités journalières	-66 670	-63 426
Rentes et indemnités en capital	-30 663	-30 959
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 587	-1 648
Recettes de recours	7 468	8 431
Prestations d'assurance payées	-143 664	-138 647
Variation des provisions techniques	-23 342	-44 655
Charge des sinistres	-167 006	-183 302
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-326	-311
Autre résultat technique	-326	-311
Exploitation de l'assurance	-15 507	-16 394
Prévention des accidents non professionnels	-1 257	-1 188
Frais d'exploitation	-16 764	-17 582
Versement réglementaire à la réserve générale	-1 940	-1 835
Résultat technique	27 629	133
Résultat financier	6 639	8 362
Résultat de l'exercice	34 268	8 495

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance-accidents des chômeurs

Plus d'accidents

Au cours de l'exercice, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 16 382 accidents (15 274 en 2014), ce qui représente une augmentation de 7,3 % d'une année à l'autre. Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 73 (104), celui des rentes de survivants à 3 (5).

Résultat positif

Le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs fait apparaître un résultat technique de 27,6 millions de francs (0,1 million en 2014). Les recettes de primes, qui peuvent fluctuer fortement selon l'évolution conjoncturelle, se sont élevées à 194,0 millions de francs (183,5 millions), les produits des intérêts techniques s'établissant quant à eux à 19,7 millions (19,7 millions) et la charge des sinistres à 167,0 millions (183,3 millions). Le résultat technique comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 1,9 million de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 16,8 millions de francs (17,6 millions en 2014) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 0,3 million de francs (0,3 million). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 6,6 millions de francs (8,4 millions en 2014), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 34,3 millions (8,5 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 4,8 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 5,76 % ou 259,2 millions de francs.

Compte d'exploitation

Assurance militaire

	2015	2014
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	16 973	17 671
Prestations pour soins et remboursement de frais	-71 986	-65 564
Indemnités journalières	-28 222	-26 801
Rentes et indemnités en capital	-93 880	-96 624
Recettes de recours	1 178	472
Prestations d'assurance payées	-192 910	-188 518
Charges des sinistres	-192 910	-188 518
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	197 217	191 507
Autre résultat technique	197 217	191 507
Frais d'exploitation de l'assurance	-21 281	-20 660
Résultat de l'exercice	-	-

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance militaire

La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Suva le 1^{er} juillet 2005 à la suite de la signature, les 18 et 19 mai 2005, de la convention conclue entre la Confédération suisse, représentée par le chef du Département fédéral de l'intérieur, et la Suva. L'assurance militaire est gérée comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récurrentes, les prestations d'assurance et les dépenses administratives continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire a pour tâche de couvrir l'ensemble des accidents et des maladies survenant lors du service de maintien de la sécurité et de la paix de la Confédération (armée, protection civile, Corps suisse d'aide humanitaire, actions de maintien de la paix et de bons offices de la Confédération et service civil). Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins

Un nombre de cas croissant, quelques cas onéreux et l'évolution générale des coûts ont entraîné une augmentation des prestations de soins par rapport à l'année précédente.

Diminution des rentes versées

La gestion des cas, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser nettement le nombre des nouvelles rentes d'invalidité au cours des dernières années. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques.

Frais d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de projets visant à accroître l'efficacité.

Comparaison sur cinq ans

Bilan	2015	2014	2013	2012	2011
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	44 460,6	40 680,9	39 197,6	37 747,5	35 678,7
Placements	39 957,2	38 763,4	37 798,8	36 037,3	33 941,0
Immobilisations incorporelles	254,2	250,5	196,7	167,1	124,8
Immobilisations corporelles	49,3	52,7	46,9	68,6	48,4
Valeurs immobilisées	40 260,7	39 066,6	38 042,4	36 273,0	34 114,2
Créances	3 150,6	517,8	357,6	333,6	416,7
Disponibilités	789,8	861,8	556,5	916,2	896,8
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	1,8	2,2	2,4	3,1	0,9
Comptes de régularisation actifs	257,7	232,5	238,7	221,6	250,1
Actif circulant	4 199,9	1 614,3	1 155,2	1 474,5	1 564,5
Réserves générales	1 292,2	1 250,3	1 208,9	1 167,7	1 126,1
Fonds de compensation	1 415,2	1 436,0	1 330,2	1 318,6	1 071,8
Fonds propres	2 707,4	2 686,3	2 539,1	2 486,3	2 197,9
Provisions pour prestations de courte durée	8 372,1	8 215,1	8 073,4	7 584,8	7 354,2
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	23 932,7	23 799,5	23 533,4	23 427,6	23 135,8
Provisions techniques	32 304,8	32 014,6	31 606,8	31 012,4	30 490,0
Autres provisions à affectation spéciale	5 667,5	4 673,6	3 777,8	2 887,3	1 714,1
Engagements financiers	11,6	81,6	81,0	81,4	70,0
Fonds étrangers à long terme	37 983,9	36 769,8	35 465,6	33 981,1	32 274,1
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	252,3	495,8	578,0	718,9	672,8
Comptes de régularisation passifs	3 517,0	729,1	614,9	561,2	533,9
Fonds étrangers à court terme	3 769,3	1 224,9	1 192,9	1 280,1	1 206,7

Compte d'exploitation général	2015	2014	2013	2012	2011
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 239,6	4 207,0	4 184,5	4 162,0	4 361,7
Produits des intérêts techniques	648,0	649,7	751,1	746,8	732,5
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 345,9	-1 305,8	-1 220,1	-1 147,0	-1 088,3
Indemnités journalières	-1 332,9	-1 320,4	-1 231,0	-1 265,2	-1 220,9
Rentes et indemnités en capital	-1 395,7	-1 395,1	-1 389,7	-1 376,0	-1 379,5
Allocations de renchérissement aux rentiers	-265,3	-275,5	-286,1	-296,7	-307,3
Recettes de recours	154,1	181,3	187,8	201,5	216,2
Prestations d'assurance payées	-4 185,7	-4 115,5	-3 939,1	-3 883,4	-3 779,8
Provisions pour prestations de courte durée	-157,0	-141,7	-488,6	-230,6	-252,7
Provisions pour prestations de longue durée	-126,1	-263,1	-100,9	-287,1	-693,4
Provisions pour allocations de renchérissement	-7,2	-3,0	-4,9	-4,7	-3,6
Variation des provisions techniques	-290,3	-407,8	-594,4	-522,4	-949,7
Charges des sinistres	-4 476,0	-4 523,3	-4 533,5	-4 405,8	-4 729,5
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	93,3	93,4	94,0	95,1	97,6
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-91,2	-91,3	-90,9	-90,9	-96,0
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	197,2	191,5	198,9	197,3	198,2
Autre résultat technique	199,3	193,6	202,0	201,5	199,8
Frais d'exploitation	-557,3	-551,3	-547,9	-555,3	-529,9
Versement réglementaire à la réserve générale	-41,9	-41,3	-41,3	-41,5	-43,5
Résultat technique	11,7	-65,6	14,9	107,7	-8,9
Résultat des placements	711,4	937,4	839,3	926,4	902,1
Charges des intérêts techniques	-648,0	-649,7	-751,1	-746,8	-732,5
Autres produits financiers	-2,9	0,4	0,2	-0,9	-0,7
Frais de gestion des placements	-45,3	-46,2	-41,8	-39,5	-37,3
Résultat financier	15,2	241,9	46,6	139,2	131,6
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	27,0	176,3	61,5	246,9	122,7
Réduction du fonds de compensation	-47,7	-70,5	-50,0	-	-
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	-20,7	105,8	11,5	246,9	122,7

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2015	2014	2013	2012	2011
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Prestations de longue durée AAP	10 912,5	10 879,0	10 799,0	10 665,1	10 554,6
Variation	33,5	80,0	133,9	110,5	297,6
Prestations de longue durée AANP	12 011,8	11 912,0	11 752,3	11 807,5	11 648,5
Variation	99,8	159,7	-55,2	159,0	369,0
Prestations de longue durée AFC	212,4	221,2	217,1	215,1	216,7
Variation	-8,8	4,1	2,0	-1,6	4,8
Prestations de longue durée AAC	758,9	757,2	737,9	717,8	698,6
Variation	1,7	19,3	20,1	19,2	22,0
Total	23 895,6	23 769,4	23 506,3	23 405,5	23 118,4

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2015	2014	2013	2012	2011
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provision	8 372,1	8 215,1	8 073,4	7 584,8	7 354,2
Variation	157,0	141,7	488,6	230,6	252,7

Masse salariale assurée

	2015	2014	2013	2012	2011
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	143 545,2	142 823,1	140 224,2	137 664,2	134 979,3
Variation	722,1	2 598,9	2 560,0	2 684,9	5 047,4
Assurance contre les accidents non professionnels	142 754,6	142 076,4	139 509,4	136 955,5	134 217,2
Variation	678,2	2 567,0	2 553,9	2 738,3	4 995,0
Assurance-accidents des chômeurs	4 762,0	4 502,8	4 415,6	3 924,3	3 817,2
Variation	259,2	87,2	491,3	107,1	-1 197,4

Evolution du nombre des accidents

	2015	2014	2013	2012	2011
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	180 376	182 141	183 763	185 916	188 576
Variation	-1 765	-1 622	-2 153	-2 660	3 789
Assurance contre les accidents non professionnels	265 297	261 360	263 021	260 985	261 802
Variation	3 937	-1 661	2 036	-817	7 199
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 131	1 146	1 233	1 170	1 202
Variation	-15	-87	63	-32	-36
Assurance-accidents des chômeurs	16 382	15 274	14 759	14 000	14 844
Variation	1 108	515	759	-844	-3 422
Total	463 186	459 921	462 776	462 071	466 424

Evolution des valeurs de marché des placements

	2015	2014	2013	2012	2011
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	1 944,1	1 711,3	2 011,7	2 155,7	1 334,5
Hypothèques	500,0	419,6	416,8	409,7	419,2
Prêts et crédits syndiqués	5 722,8	5 604,3	5 338,6	4 947,6	4 827,5
Obligations en CHF	8 477,9	7 577,3	7 235,3	7 139,8	7 695,9
Obligations en monnaies étrangères	4 847,7	5 508,3	5 135,0	4 406,3	4 096,8
Placements immobiliers indirects	1 355,9	1 491,4	1 100,6	1 195,2	1 254,8
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	4 826,1	4 644,2	4 546,0	4 314,6	4 219,1
Actions suisses	3 332,4	3 285,2	3 408,3	3 752,6	3 624,2
Actions étrangères	6 917,0	7 273,6	6 475,9	5 722,8	4 898,8
Placements alternatifs	8 684,5	8 922,4	8 100,5	7 615,5	5 948,6
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-205,6	-151,5	236,6	233,7	35,5
Total des valeurs de marché des placements	46 402,8	46 286,1	44 005,3	41 893,6	38 355,0

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance	2015	2014	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 716	1 727	4,0
Assurance contre les accidents non professionnels	2 255	2 210	4,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise	24	24	0
Assurance-accidents des chômeurs	151	147	13,1
Assurance militaire	194	189	-3,6
Total des prestations d'assurance¹⁾	4 340	4 297	4,1

Accidents et maladies professionnelles	2015	2014	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents déclarés (AAP, AANP, AFC, AAC)	461 660	457 767	0,9
Accidents professionnels	178 850	179 987	-0,6
Accidents non professionnels	265 297	261 360	1,5
Accidents concernant l'AFC ²⁾	1 131	1 146	-1,3
Accidents concernant l'AAC ³⁾	16 382	15 274	7,3
Maladies professionnelles déclarées	1 837	2 154	-12,3
Total des accidents et des maladies professionnelles déclarés	463 497	459 921	0,8

Rentés	2015	2014	+/-
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 883	1 933	-2,6
pour invalides	1 605	1 714	-6,4
pour survivants	278	219	26,9
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 013	4 187	-4,2
Rentes d'invalidité versées	72 360	73 090	-1,0
Rentes de survivants versées	17 196	17 768	-3,2

Procédure de recours	2015	2014	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 664	3 577	2,4
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	890	937	-5,0
Jugements entièrement en faveur de la Suva	685	673	1,8
Jugements partiellement en faveur de la Suva	154	77	100,0
Jugements défavorables à la Suva	92	166	-44,6
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	931	916	1,6
interjetés par des assurés	158	149	6,0
interjetés par la Suva	20	28	-28,6
Recours au Tribunal fédéral⁴⁾	178	177	0,6
Jugements entièrement en faveur de la Suva	136	140	-2,9
Jugements partiellement en faveur de la Suva	18	23	-21,7
Jugements défavorables à la Suva	18	23	-21,7
Recours jugés par le Tribunal fédéral⁴⁾	172	186	-7,5

¹⁾ prestations pour soins, remboursements de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

²⁾ assurance facultative des chefs d'entreprise

³⁾ assurance-accidents des chômeurs

⁴⁾ jusqu'en 2006: Tribunal fédéral des assurances

Adresses

Siège

Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
www.suva.ch

Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Tél. 0848 830 830
Fax 0848 830 831

Agences

Suva Aarau
Rain 35
5001 Aarau

Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel
St. Jakobs-Strasse 24
4002 Basel

Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona
Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern
Laupenstrasse 11
3001 Bern

Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Suva Chur
Tittwiesenstrasse 25
7001 Chur

Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Suva Delémont
Quai de la Sorne 22
2800 Delémont 1

Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Fribourg
Rue de Locarno 3
1701 Fribourg

Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3

Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19
1001 Lausanne

Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Linth
Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke

Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Sion
Avenue de Tourbillon 36
1951 Sion

Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn
Schänzlistrasse 8
4501 Solothurn

Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15
9001 St. Gallen

Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon
Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon ZH

Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur
Lagerhausstrasse 15
8401 Winterthur

Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz
Löwenplatz 1
6002 Luzern

Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich
Dreikönigstrasse 7
8022 Zürich

Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de l'agence de votre région **Tél. 0848 820 820**
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon
Mutschellenstrasse 2
5454 Bellikon
www.rehabellikon.ch

Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44

Clinique romande de réadaptation
Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
www.crr-suva.ch

Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31

Sécurité au travail

Lucerne
Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern

Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Lausanne
Avenue de la Gare 23
1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40
Fax 021 310 80 49

Bellinzona
Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Berne
Laupenstrasse 11
3001 Bern

Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

St-Gall
Unterstrasse 15
9001 St. Gallen

Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Genève
Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3

Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Bellinzona
Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Suva

Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception graphique: hilda design matters, Zurich
Illustrations: Jonas Kuhn, Zurich
Portraits: Christof Schürpf, Lucerne

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- sur papier en langues française, allemande et italienne
- en version condensée en langues française, allemande, italienne et anglaise
- en version électronique sous forme de fichier pdf et de film infographique en langues française, allemande, italienne et anglaise (rapport financier) sur www.suva.ch

Commandes

www.suva.ch/waswo-f
Tél. 041 419 58 51
Fax 041 419 59 17

Référence

1278/103(15).f

Reproduction autorisée avec mention de la source.
© Suva, juin 2016